



COLLECTIF RÉGIONAL DE LUTTE À L'ITINÉRANCE EN OUTAOUAIS

95, rue Lois
Gatineau, Québec
J8Y 3R5

Téléphone : 819 778 1325
Télécopie : 819 778 1874



**CAS - 037 M
C.P. - ITINERANCE
AU QUEBEC**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
La Commission des affaires sociales**

**Assemblée nationale
«Mandat d'initiative sur le phénomène de l'itinérance au Québec »
AUTOMNE 2008**

**Mémoire présenté par
Le Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)**

**Rédigé par :
Jenny Villeneuve, coordonnatrice
Pour informations :
Téléphone 819.778.1825
Cellulaire 819.712.2746
Courriel : coordo_crio@hotmail.com**



● ● ● | Table des matières

Introduction.....	3
Mise en contexte : Particularités régionales.....	5
Portrait de l'itinérance en Outaouais	6
Inventaire des ressources communautaires en Outaouais.....	7
L'itinérance en Outaouais	
- Au niveau du travail de proximité.....	7
- Au niveau des jeunes.....	8
- Au niveau des femmes.....	9
- Au niveau des familles.....	9
- Au niveau du logement.....	10
- Au niveau de la sécurité alimentaire.....	11
- Au niveau de l'ameublement et des vêtements.....	12
- Au niveau de l'hébergement d'urgence des adultes seuls.....	13
La nécessité d'une politique en itinérance.....	14
Nos recommandations.....	18
Conclusion.....	20
Liste des membres du CRIO.....	22
Liste des documents utilisés.....	23
Annexe 1 : Démarches déjà entreprises en Outaouais depuis le printemps 2007.....	24
Annexe 2 : Illustration de l'effet paradoxe en Outaouais.....	27

● ● ● | Introduction

Tout d'abord, le Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais aimerait remercier le Gouvernement du Québec pour cette commission sur l'itinérance. Par sa venue en Outaouais, cette commission **itinérante** pourra, nous l'espérons, saisir le phénomène en considérant notre situation régionale particulière, qui ne peut être niée. Gatineau forme, avec Ottawa, la région de la capitale nationale du Canada, ce qui en fait une zone urbaine d'envergure et non pas seulement une grande ville de région. Bien que l'illusion d'une extrême richesse en Outaouais soit bien présente, nous espérons que la lecture de nos mémoires et les échanges avec les groupes vous permettront de comprendre l'ampleur des difficultés liées à la pauvreté, dont l'ultime expression se répercute dans l'accroissement du phénomène de l'itinérance et ce, même dans notre région.

De plus, nous espérons que cette commission permettra **une reconnaissance du phénomène de l'itinérance chez les familles**, malheureusement de plus en plus nombreuses à se présenter aux portes des organismes de l'Outaouais.

Il est inadmissible que dans un pays, une province, une région riches comme les nôtres des hommes, des femmes et des enfants se battent chaque jour pour leurs droits et leur dignité. C'est pourquoi nous espérons que cette commission permettra de faire prendre encore davantage conscience de **l'importance que le Québec se dote d'une réelle politique en itinérance**.

Le Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)¹

Le CRIO, un regroupement régional d'organisations solidairement engagées dans la lutte à l'itinérance, se veut d'abord un lieu de concertation et d'action. Sa mission : **contrer le phénomène d'itinérance et d'exclusion en vue de bâtir une société plus inclusive et ce, par le passage d'un discours populaire de l'itinérance comme choix individuel à un discours portant davantage sur l'itinérance comme conséquence d'un choix de société.**



Notre Collectif régional définit le terme itinérance ainsi : « **une personne ou une famille à faible revenu qui, sur une base permanente, périodique ou temporaire, est sans domicile fixe ou présente des risques significatifs d'être sans domicile fixe dans un futur immédiat** ».

De nombreuses démarches ont déjà été entreprises en Outaouais...

Depuis déjà plusieurs années, mais plus intensément depuis le printemps 2007, les organismes membres du CRIO sont unis pour démontrer les besoins criants en Outaouais. Les détails de toutes nos démarches se trouvent d'ailleurs en *annexe 1*, pour que vous puissiez en mesurer toute l'ampleur, car elles ont nécessité un travail colossal de nos membres.

¹ Plan d'action concerté de lutte à l'itinérance en Outaouais 2007-2012, CRIO (joint au mémoire)

Seulement entre janvier et août 2008, les membres du CRIO (en excluant la permanence) ont investi plus de 1750 heures afin de faire avancer les dossiers, et prioritairement la reconnaissance du statut particulier de l'Outaouais en regard de l'itinérance, afin d'obtenir un financement adéquat et récurrent des groupes.

1750 heures, c'est l'équivalent de 50 semaines de travail à temps complet

Nous déplorons cependant que malgré tous nos efforts, nos démonstrations continuelles, nos nombreuses rencontres avec le cabinet du ministre responsable de notre région M. Benoît Pelletier, nous en sommes toujours au même point, et ce, malgré que ce dernier ait publiquement fait de l'itinérance une de ses priorités en janvier 2008. Pire, à cette grande précarité financière que vivaient les organismes il y a 18 mois, dont les problèmes se sont d'ailleurs accrus au fil du temps, ce qui relevait alors du spectre de possibles fermetures ou coupures se réalise désormais. En effet, un premier organisme a dû fermer ses portes en juin dernier.

Des fonds supplémentaires et récurrents doivent rapidement être débloqués.

En entreprenant toutes nos démarches, la nécessité de posséder des statistiques plus complètes s'est imposée. Nous avons réalisé l'importance de recueillir des données illustrant le plus fidèlement possible le phénomène de l'itinérance en Outaouais. C'est pourquoi le CRIO a tout récemment composé un comité « Bulletin de lutte à l'itinérance », pour qu'à l'instar d'autres grandes villes au Canada, nous soyons en mesure d'avoir un document crédible colligeant les données amassées par les organismes terrain.

Ce modèle de bulletin, élaboré par The Alliance to End of Homelessness of Ottawa, en partenariat avec le secrétariat permanent de lutte à l'itinérance (SPLI) sera adapté à notre réalité et reflètera nos couleurs et particularités régionales, tout en appuyant nos observations de données concrètes. L'Outaouais sera la première région au Québec à mettre en place un tel bulletin, **sans toutefois bénéficier de financement supplémentaire pour le faire**. Notre première édition sera publiée en janvier 2009. Pour être en mesure d'offrir un document crédible, le CRIO compte sur l'implication, par son expertise de recherche, de l'Université du Québec en Outaouais dans ce projet, ainsi que du soutien du SPLI. L'exemple de l'Outaouais sera fort probablement très profitable pour le reste de la province.

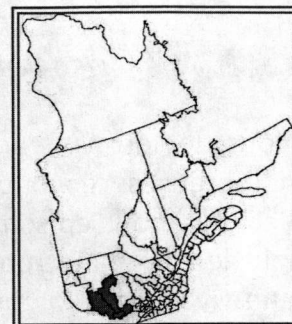
Un tel bulletin aura aussi comme répercussion d'identifier encore plus clairement les carences de services dans notre région, **qui sont directement liées au manque de soutien financier des organismes**. Notons entre autre tout ce qui entoure la **grande problématique des évictions des logements**. Des gens et des familles se retrouvent sur le pavé, sans endroits où loger, sans moyen de déménager ou d'entreposer leurs meubles. Ils aboutissent dans des logements de dépannage (s'ils sont disponibles) ou dans un refuge, perdant ainsi leurs maigres possessions et devant recommencer à zéro, souvent en sollicitant l'aide des divers organismes pour se nourrir et se meubler à nouveau. Un constat fort malheureux en Outaouais : la plus grande partie des évictions est faite par l'Office municipale d'habitation (OMH).



Mise en contexte : particularités régionales

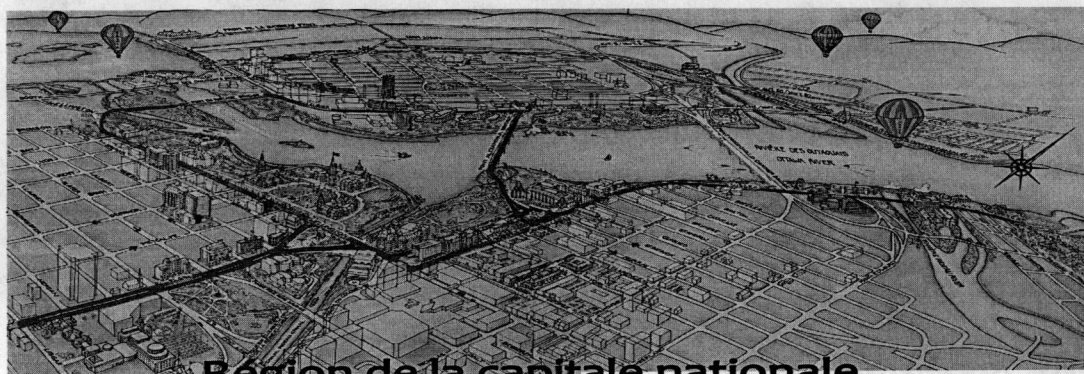
L'Outaouais

Notre belle région en est une de paradoxes et ces derniers ont une incidence négative importante sur le phénomène de l'itinérance. Les principaux paradoxes sont énoncés, dans le tableau en annexe 2, permettant de bien cerner ces larges écarts, vécus au quotidien.



L'Outaouais vit des paradoxes perpétuels...

Notre région est confrontée à des écarts importants au niveau de la richesse. Les riches sont de plus en plus riches et les pauvres sont de plus en plus pauvres. Cet écart est aussi flagrant en milieu urbain et en milieu rural dans la région. Les organismes accompagnent donc des personnes vivant de grandes difficultés notamment de par leur précarité au niveau financier et social, mais aussi parce qu'elles vivent quotidiennement ces effets paradoxes qui créent énormément de confusion.



Il existe en Outaouais de grandes et persistantes poches de pauvreté (selon les études, celles-ci toucheraient entre 20 et 25% de la population).

Région de la capitale nationale

Cependant, étant donné les façons de calculer traditionnelles, basées sur les moyennes de revenus des ménages et non sur les médianes ou idéalement sur les quintiles, cette grande pauvreté se retrouve invisible, camouflée sous des chiffres « gonflés », comme si cette richesse l'étouffait socialement et statistiquement. Étant donné cette grande richesse (apparente), une illusion est persistante : il n'y a pas de problème majeur de pauvreté et d'itinérance en Outaouais!

Un grand travail de conscientisation et de déconstruction des préjugés est donc continuellement à faire. Ne donnons que l'exemple de l'intensité du marché faisant en sorte que le logement n'est pas considéré comme un **DROIT**, mais bien comme une marchandise, voire un privilège. Dans de telles conditions, où les coûts pour se loger sont faramineux, les personnes et les familles se trouvent face à des choix déchirants et sont souvent contraints d'amputer leurs dépenses pour d'autres besoins essentiels, tels que la nourriture, l'ameublement, les vêtements, les médicaments. Les ressources communautaires qui répondent à ces besoins primaires sont donc énormément sollicitées, les demandes d'aide connaissant des hausses constantes, d'année en année, accentuant davantage les difficultés financières des groupes.



Portrait de l'itinérance en Outaouais

Nous vous référons encore une fois au plan d'action concerté en itinérance 2007-2012, où le portrait est fort bien tracé. Il est toutefois important de souligner que bien qu'historiquement, l'itinérance a surtout été associée à un mendiant mâle qui vit dans la rue, la situation s'est transformée. Aujourd'hui, on ne parle plus seulement de personnes en situation ou à risque d'itinérance, mais bien de **familles**, de **jeunes** (de plus en plus jeunes), de **femmes**, d'**ânés**... D'ailleurs, le phénomène des **familles** itinérantes est soulevé en Outaouais plus qu'ailleurs au Québec. Pour cette raison, le **CRIO** tient mordicus à ce que **les familles soient considérées dans les catégories de personnes ou groupes itinérants ou à risque de le devenir**, car elles sont de plus en plus nombreuses, chaque année, à franchir la porte des ressources communautaires de notre région.

Au cours des dernières années, la majorité de nos organismes en Outaouais ont enregistré une augmentation de la « clientèle » en situation d'itinérance ou à risque élevé de l'être. Ils ont aussi observé un alourdissement des problématiques. Les personnes et les familles qui frappent à leurs portes ne sont pas seulement plus nombreuses, mais un plus grand nombre d'entre elles s'y présentent avec une multiplicité de problèmes (ex. santé mentale, dépendances, prostitution, judiciarisation, sous scolarisation, etc.)

Les organismes de première ligne accueillent fréquemment des personnes, des familles, des jeunes, dont la transition n'a pas été préparée par une institution, par exemple les Centres jeunesse de l'Outaouais, la prison de Hull (ou d'autres centres de détention), les centres hospitaliers, etc. Pour le CRIO, une place dans un refuge ou une ressource d'hébergement d'urgence ne consiste pas en une solution suite à un séjour en institutions. Par cette façon de faire, par ce parachutage, les institutions se déresponsabilisent, ce qui en bout de ligne, surcharge encore davantage les organismes communautaires.

La région de l'Outaouais est encore à ce jour la seule région qui possède un **MODELE D'ORGANISATION DE SERVICES EN ITINERANCE**. Ce dernier, établi lors du mandat au pouvoir du Parti Québécois a toutefois été « tabletté » à l'arrivée des libéraux et de la vaste réforme au sein du MSSS qui a mené à l'abolition des Régies régionales, laissant place aux Agences et aux CSSS. Nous déplorons que ce modèle d'organisation de services, élaboré en partenariat entre le réseau institutionnel et les organismes communautaires, étant précurseur au niveau québécois, ne soit toujours pas effectif et qu'aucune somme n'ait été débloquée afin de le réaliser.



Inventaires des ressources communautaires en Outaouais

Il y a plus d'une trentaine d'organismes qui œuvrent auprès des personnes et **familles** itinérantes ou à risque de le devenir. Le CRIO comptait jusqu'à tout récemment 26 membres. Malheureusement, en début d'été, la seule ressource œuvrant auprès des ex-détenus sortant de période d'incarcération, Portes ouvertes de l'Outaouais a justement du fermer ses portes, faute de financement. Le CRIO ne compte maintenant plus que 25 membres et pourrait voir se nombre diminuer davantage, plusieurs organismes vivant actuellement de grandes difficultés humaines et financières.

L'itinérance en Outaouais au niveau du travail de proximité | ●●●

« C'est en s'engageant pour, par et avec les jeunes et les exclus qu'il nous est possible de bâtir des espaces de socialisation avec eux, ceci étant bien souvent une résultante favorisant une relation vécue dans un climat de réciprocité »². Le travail de proximité permet de rejoindre dans leur milieu un large éventail de personnes, jeunes et adultes, en rupture avec les ressources du réseau, itinérants ou présentant de grands risques de le devenir. Le travail de rue et de milieu se situent dans une perspective de continuité et de complémentarité des services, auprès d'une population vulnérable qui est souvent en rupture avec les réseaux formels, notamment celui de la santé et des services sociaux. **Bien que considéré comme essentiel, l'Outaouais est tout de même dépourvue de ressources de proximité suffisantes.**

Alors que Gatineau est un centre urbain reconnu, elle est tout de même une des seules grandes villes du Québec à ne pas avoir d'équipe de travailleurs de rue/milieu sur le terrain, afin de faire de la prévention, de la promotion de la santé, de la réduction de méfaits, etc. Il est indispensable d'avoir des programmes de travail de proximité bien structurés et composés d'un nombre suffisant de ressources, mais pour se faire, il faut des budgets adéquats. Présentement, les travailleurs de rue et de milieu se comptent sur les doigts d'une seule main en Outaouais.

☛ Quelques chiffres 2007-2008 :

- Au Bureau Régional d'Action Sida (BRAS), 4 193 interventions ont été faites auprès des personnes de la rue.
- Chez Adojeune Inc., le travail de proximité permet de rejoindre chaque année des **milliers** d'adolescents et de jeunes adultes, spécifiquement dans le secteur Gatineau de la grande ville.
- Le CIPTO, n'ayant pas les ressources pour engager du personnel en travail de proximité a tout de même pu, via son programme d'« outreach » faire 866 interventions au niveau de la toxicomanie et de la prévention des ITSS.

² ATTRueQ, 1998

L'itinérance en Outaouais au niveau des jeunes | ●●●

Notre région, bien qu'étant celle où il y a le nombre le plus élevé de hauts diplômés, se retrouve paradoxalement dans le haut du palmarès en ce qui concerne le décrochage scolaire. Ces adolescents qui décrochent (ou qui sont décrochés) sont plus isolés, ayant moins accès aux ressources dont la porte d'entrée se situe souvent entre les murs de l'école. Cet arrêt précoce des études les maintient dans la pauvreté. D'une part, ils occupent des emplois précaires, peu rémunérés et majoritairement à temps partiel. D'autre part, ils n'ont pas accès à l'aide sociale ou autres prestations. S'ajoutent à cela des conflits familiaux et de graves situations de crise, menant parfois même les jeunes à la rue. Finalement, de l'isolement, du sentiment d'échec, de la culpabilité et autres liés au décrochage découlent des problématiques connexes, telles la consommation de drogues ou la criminalité.

Contrairement à d'autres grands centres urbains de la province il n'y a pas nécessairement de lieux de rassemblement où peuvent être identifiés des groupes de jeunes de la rue. Cependant, le fait de ne pas les voir ne veut malheureusement pas dire que le phénomène n'existe pas. En effet, il y a énormément de « couch surfing ». Les jeunes vont d'un endroit à l'autre et « brûlent » leur réseau. Tel que mentionné plus haut, il y a un manque flagrant de travailleurs de proximité (travailleurs de rue/milieu) sur le terrain, pour rejoindre les jeunes qui font rarement appel aux ressources, car ceux-ci ont très peu confiance aux institutions existantes. Ils y ont souvent vécu des échecs, de nombreuses ruptures, des abandons et ne veulent donc pas y avoir recours.

Aussi, étant donné la proximité avec Ottawa, beaucoup de jeunes y traversent et sont donc souvent difficiles à rattraper. Il y a fréquemment des départs vers Montréal ou Toronto, avec l'illusion qu'il y a un « trip » de rue à vivre ailleurs. Finalement, il y a beaucoup de recrutement qui se fait, principalement envers les jeunes filles, dans les réseaux de prostitution. Dans une société « riche » telle qu'à Gatineau, beaucoup d'argent se dépense, il y a un marché « du sexe » très lucratif. Le recrutement fonctionne donc à merveille, les jeunes filles fragilisées et sans repères ne restant pas longtemps à la rue.

☛ **Quelques chiffres 2007-2008 :**

- L'Appart Adojeune, une auberge du cœur, a accueilli **70** adolescent(e)s itinérantes ou à risque de le devenir (du 1^{er} avril 2008 à ce jour, ils en ont déjà hébergé plus de 80). De son côté, L'auberge du cœur Héberge-Ados en a accueilli **102**, ce qui totalise **172 jeunes**.
- **80%** des jeunes hébergés à L'Appart Adojeune, une auberge du cœur se trouvaient en situation d'itinérance (évincés de la maison, « couch surfing », etc.).
- **21** jeunes et/ou familles ont reçu le support de l'intervenante en post-hébergement à L'auberge du cœur Héberge-Ados et **34** parents ont participé aux ateliers d'habiletés parentales.
- Le Belvédère a accueilli, dans leurs démarches d'autonomie, **27** jeunes de 16 à 20 ans, dont 21 ont été référés par les CJO pour une transition suite aux centres ou foyers d'accueil.
- Le point de service Le LAB, du CIPTO, a été fréquenté par plus d'une centaine de jeunes de 16 à 30 ans, pour un taux de fréquentation de **2 133** présences.

L'itinérance en Outaouais au niveau des femmes | ●●●

Quelques ressources seulement offrent un milieu de vie qui héberge les femmes, notamment celles qui ont des enfants, en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance. Le Gîte Ami peut accueillir 11 femmes seules, dans son aile réservée, et un centre d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, Le Centre Mechtilde, dispose d'un lit pour les femmes itinérantes et marginalisées, ainsi qu'un logement d'urgence pour familles (mère et ses enfants).

Les femmes itinérantes ou à risque de le devenir sont pauvres à la fois sur le plan économique et sur le plan social. Ces femmes fréquemment monoparentales, à qui l'on a bien souvent retiré la garde de leurs enfants, sont marginalisées et vivent de l'exclusion. Elles ne créent ainsi plus de liens sociaux et deviennent de plus en plus vulnérables et isolées. Les conséquences sont nombreuses et désastreuses. Certaines ne sont plus ou pas éligibles à l'OMH et sont prises dans un cercle vicieux les maintenant dans des situations invivables, par manque de choix. Elles subissent de la violence conjugale, font de la prostitution, se droguent, vivent sous le joug de souteneurs ou autres. Elles séjournent dans les ressources, mais, faute de logements abordables ou de ressources de transition exclusivement réservés aux femmes dans notre région, elles se voient contraintes de retourner dans leur ancien milieu, où le cycle se perpétue.

Ces femmes, lorsqu'elles ont un toit potable sur la tête, doivent souvent faire appel à de nombreux organismes pour pallier au fait que la majeure partie de leurs revenus est englouti dans le paiement du loyer. De plus, un récent groupe de discussion concernant les femmes itinérantes ou à risque de Gatineau a fait état d'un manque d'une ressource spécialisée pour les prostituées, de jour comme de nuit, afin que ces dernières aient accès à un lieu sécuritaire de repos, que ce soit pour quelques heures ou quelques jours, car elles n'ont souvent pas de « chez soi ».

☛ *Quelques chiffres 2007-2008 :*

- Le Centre Mechtilde a dû refuser, par manque de places en itinérance, 98 femmes et 17 enfants, pour un total de 115 refus. Un total de 47 femmes ont été hébergées dans le volet itinérance
- Au Gîte-Ami, il y a eu 235 nuitées de femmes

L'itinérance en Outaouais au niveau des familles | ●●●

Nous observons, en Outaouais, une augmentation importante du nombre de **familles** itinérantes ou à risque de le devenir. **Nous insistons ici sur l'importance de considérer les familles en tant qu'un tout, plutôt que de séparer les parents de leurs enfants, et ce autant physiquement, par les services offerts, que statistiquement.**

Exemple concret vécu à Gatineau qui illustre bien cette importance :

Une famille de 4 = Père - mère - adolescent de 15 ans - garçon de 10 ans.
Cette famille doit rapidement quitter un logement situé dans le même immeuble qu'une « crack house », car leur sécurité est compromise.

Les logements de dépannage réservés aux familles des Œuvres Isidore-Ostiguy sont complets.

Cette famille se retrouve donc par la force des choses divisée : Les parents ont dû se rendre au Gîte-Ami (chacun dans son aile respective hommes-femmes), l'adolescent s'est retrouvé à L'Appart Adojeune, une auberge du cœur et le garçon a été placé dans une famille d'accueil de dépannage de la DPJ. Cette séparation forcée a généré de nombreux problèmes, des tensions et beaucoup d'incompréhensions.

Une réaction rapide et un accompagnement soutenu contribuent grandement à la diminution du phénomène de l'itinérance et à éviter des situations telles que décrites ci-haut. **Dans notre région, un seul organisme a spécifiquement dans sa mission, comme mandat de soutenir les familles (incluant les pères) démunies dans leur réinsertion en logement.** Il n'y a que 6 logements de dépannage pour les familles à Gatineau.

☛ **Quelques chiffres 2007-2008 :**

- Les Œuvres Isidore-Ostiguy a ouvert des dossiers pour **305** familles comptant **483** enfants et a accueilli en hébergement temporaire **17** familles

L'itinérance en Outaouais au niveau du logement | ●●●

C'est un secret de polichinelle que Gatineau partage avec Montréal le triste titre de la ville où les coûts des loyers sont les plus élevés. Structuellement, le marché locatif étant ce qu'il est, parallèlement au fait que les projets de logements sociaux se réalisent au compte-gouttes, notamment du aux délais administratifs interminables (qui seraient minimisés si la **Ville de Gatineau devenait ville mandataire** comme à Montréal et Québec), nous faisons face à un manque criant d'unités abordables. Les zones davantage rurales de l'Outaouais se retrouvent d'ailleurs elles aussi aux prises avec d'énormes difficultés comptant un trop grand nombre de logements insalubres, certains endroits ne disposant même pas des commodités minimales telles que l'eau courante ou des installations sanitaires.

L'augmentation du nombre de gens nécessitant une aide au niveau du logement fait aussi en sorte que les organismes doivent accompagner davantage les personnes, que ce soit au niveau juridique ou dans la recherche pour combler leurs besoins de base (nourriture, ameublement, vêtements). Un grand nombre d'entre elles ont un réseau social restreint ou déficient. Davantage d'accompagnements demandent plus de temps aux ressources humaines des organismes, déjà surchargées. Cependant, on remarque sur le terrain que les personnes, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées, voient souvent leurs droits bafoués (que ce soit à la régie du logement ou autres).

Finalement, il manque encore beaucoup de logements sociaux et/ou abordables spécialement pour les personnes âgées. Il y a présentement un « boum » de constructions de luxe pour les retraités autonomes et bien nantis, tandis que sont laissés pour compte une large proportion

d'âînés, incapables de s'offrir un hébergement de cet acabit. D'ailleurs, le nombre de personnes âgées seules demeurant dans des maisons de chambre est sans cesse grandissant.

☛ **Quelques chiffres 2007-2008 :**

- Le Centre Kogaluk dessert 24 locataires, pour du logement permanent avec support communautaire.
- Mon Chez-Nous Inc. compte 5 projets totalisant une soixantaine d'unités desservant 80 personnes, pour du logement avec support communautaire. Il offre d'ailleurs 9 logements pour des jeunes raccrocheurs en cheminement scolaire.
- Les Œuvres Isidore-Ostiguy a reçu 7 133 appels et a ouvert en moyenne 51.3 dossiers par mois, pour aider un total de 1 242 personnes en difficulté. 77,1% des personnes desservies paient 50% et plus de leur revenu pour un logement.
- Les Habitations Nouveau-Départ offre du soutien au logement variant de périodes transitoires à semi-transitoires, pour 46 personnes vivant avec une problématique de santé mentale.
- La majorité des bénéficiaires du dépannage alimentaire de la Manne de l'Île débourse entre 60% et 100% de leurs revenus pour se loger.

L'itinérance en Outaouais au niveau de la sécurité alimentaire | ●●●

Les soupes populaires et les banques alimentaires interviennent en première ligne, en offrant aux personnes et aux familles itinérantes ou à risque de le devenir un repas chaud et complet ou des denrées gratuites.

Offrant souvent bien plus que des services en sécurité alimentaire, ces organismes offrent un milieu de vie sécuritaire, afin de permettre la création de liens et de réseaux sociaux. Un objectif visé est celui de rendre les gens aptes à participer à l'élaboration d'alternatives (cuisines collectives, regroupement d'achats, etc.), dans un accompagnement à l'« empowerment ». **Par contre, quand la majeure partie du budget d'un ménage est absorbée par le coût du loyer, les banques alimentaires et les soupes populaires demeurent indispensables.** Elles sont constamment sollicitées, mais ne suffisent plus à la demande, étant donné leurs maigres ressources financières qui elles, contrairement aux besoins, n'augmentent pas.

Les personnes et les familles desservies par ces organismes vivent des situations de plus en plus précaires financièrement, personnellement et socialement. Ajoutées à tout ce qui découle des difficultés structurelles, les problématiques sont nombreuses. Ne pensons qu'à cette quasi impossibilité de payer le loyer, à la consommation d'alcool et de drogues et aux cas de santé mentale qui sont de plus en plus lourds. La violence est plus présente, les organismes remarquant une augmentation du phénomène de gang de rue, de batailles, de règlements de compte, de trafic de drogues, etc. **Avec des revenus aussi maigres, la tentation de boucler les fins de mois par des activités illicites peut être bien présente.**

☛ **Quelques chiffres 2007-2008 :**

- La Cafétéria communautaire Les Bons Voisins, du Centre Alimentaire Aylmer a accueilli **164** personnes différentes, pour un total de **8 128** repas servis. **589** ménages, totalisant d'ailleurs **450** enfants, ont bénéficié du programme de distribution alimentaire.
- La Soupe populaire de Hull a servi **37 244** repas-midi à **2 102** personnes différentes, dont **1 282** nouvelles personnes.
- La Manne de l'Île a distribué **37 413** sacs de denrées alimentaires, pour une moyenne de **3 117** sacs par mois.
- Le Gîte-Ami a servi **49 578** repas, non seulement à ses résidents, mais aux personnes démunies du voisinage, offrant les soupers à tous après le 15 du mois.
- Au Centre Mechtild, **439** dépannages alimentaires ont été effectués auprès de femmes en difficulté.
- Le BRAS a desservi des personnes et familles vivant avec le VIH/sida, par le biais de sa banque alimentaire, pour un total de **468** adultes et **57** enfants.

L'itinérance en Outaouais au niveau de l'ameublement et des vêtements | ●●●

Dans notre région, un seul organisme est reconnu et financé pour le DON de meubles et vêtements aux personnes et familles à faible revenu. Chez Entraide familiale de l'Outaouais on ne vend pas, on **DONNE**, un service reconnu comme essentiel dans le cadre de la lutte à l'itinérance et ce, depuis plusieurs années.

Le 27 septembre 2007 a eu lieu le forum « Un lit pour Amélie, un frigo pour Julio ». Pour la première fois au Québec, voire au Canada, un groupe de partenaires sociaux se penchaient sur la problématique de l'ameublement et **c'est ici en Outaouais que cela s'est passé**. Une déclaration sur le droit à l'ameublement a été unanimement adoptée par les participants, partenaires du mouvement communautaire et institutionnels.

Déclaration du Droit à l'ameublement

- Nous considérons qu'il est scandaleux que des Amélie dorment sans lit, que des Julio vivent sans frigo.
- Nous considérons que dans nos sociétés modernes les meubles et appareils ménagers sont des besoins de base auxquels devraient avoir accès toutes les personnes, familles et enfants.
- Nous considérons que pour accéder à un niveau de vie décent les personnes et familles doivent disposer d'ameublement
- Nous considérons qu'un ameublement adéquat est un élément essentiel à la sécurité des personnes et des familles.
- Nous considérons que vivre sans un ameublement adéquat cause des torts importants à la santé physique et mentale des personnes et des familles. Nous considérons que l'ameublement est un facteur d'inclusion sociale
- Nous considérons que la perte du patrimoine d'ameublement d'une personne et ou d'une famille contribue à accentuer son processus d'appauvrissement pouvant mener jusqu'à son exclusion sociale.
- Nous considérons que les impacts de la problématique de l'ameublement vécu par les personnes et familles vivant dans des conditions de pauvreté sont d'ordre de la santé publique et de la responsabilité sociale.
- Nous considérons que l'accès au logement et l'accès à l'ameublement sont 2 problématiques connexes mais distinctes.

- Nous considérons que pour être logé convenablement toute personne ou famille doit avoir accès à une habitation, un logis meublé de façon à répondre aux besoins de ses occupants. Les meubles doivent être en bon état d'utilisation, de propreté, d'hygiène et de sécurité.
- Nous considérons que pour être adéquate, convenable et satisfaisante une habitation doit être meublée.
- En conséquence nous exigeons que l'ameublement soit reconnu comme un besoin de base.
- En conséquence nous exigeons que l'ameublement soit reconnu comme un droit fondamental.
- En conséquence nous exigeons que l'ameublement soit reconnu comme un facteur déterminant de la santé.
- En conséquence nous proposons qu'Entraide Familiale de l'Outaouais soit mandaté dans le cadre de sa mission globale, à mettre en place une coordination et une concertation régionale avec le milieu et les différents partenaires visant à faire reconnaître la présente déclaration et à développer des moyens financiers pour répondre adéquatement à cette problématique sociale.

☛ **Quelques chiffres 2007-2008 :**

- Entraide familiale de l'Outaouais comptait 836 dossiers actifs, dont 398 nouveaux dossiers, totalisant 1943 personnes. Il a effectué 803 cueillettes et 427 livraisons de meubles et d'électroménagers.

L'itinérance en Outaouais au niveau de l'hébergement d'urgence |... pour adultes seuls

En Outaouais, quelques ressources seulement offrent ce service, dont Le Gîte Ami, seul refuge de la région, disposant de 47 lits (dont 11 pour les femmes) et le BRAS, via sa ressource d'hébergement pour les personnes vivant avec le VIH/sida qui dispose aussi d'une chambre de dépannage.

☛ **Quelques chiffres 2007-2008 :**

- Le Gîte-Ami a accueilli 1 486 personnes, représentant une hausse de 7% comparativement à l'année précédente.
- La Maison des Oliviers du BRAS a accueilli 58 hommes et 23 femmes en dépannage.



La nécessité d'une politique en itinérance

L'adoption récente d'un cadre de référence en itinérance, ainsi qu'une commission lui dédiant ses travaux constituent en soi un pas important dans la reconnaissance de ce phénomène par notre gouvernement. Cependant, ce n'est toujours pas suffisant. Nous réitérons qu'une bonne partie de la solution réside dans l'adoption d'une politique en itinérance, qui serait en mesure d'interpeller les différents ministères composant l'appareil gouvernemental. **Une politique en itinérance, c'est une vision globale des problématiques liées à l'itinérance, mais ce sont aussi des responsabilités partagées, afin de déterminer des objectifs et des moyens concrets pour la solutionner. Une politique en itinérance, c'est un ou une ministre responsable et imputable.**

Pour le CRIO, une participation à cette commission des affaires sociales sur l'itinérance permet de promouvoir à nouveau la nécessité de se doter d'une telle **Politique en itinérance**.

Pour être efficace, une Politique en itinérance devra s'attaquer aux causes structurelles de l'itinérance, en mettant en place non seulement des mesures de prévention auprès d'individus ou de groupes de population à risque d'itinérance, mais également en agissant en amont sur les facteurs à l'origine du phénomène.

Cette **Politique en itinérance**, telle que proposée par la plateforme de revendications du RSIQ, devra toucher six grands objectifs incontournables. D'ailleurs, le CRIO appuie fortement toutes les recommandations faites par le RSIQ, à l'intérieur de son mémoire, et qui sont rattachées à chacun des objectifs énoncés.

OBJECTIF 1 | ●●● LE DROIT DE CITÉ

Gatineau n'échappe pas au nettoyage social qui s'opère actuellement dans plusieurs villes québécoises, ayant des répercussions très préjudiciables sur les personnes qui en sont victimes. À Gatineau, cela se vit beaucoup au niveau du centre-ville de l'ancienne ville de Hull, où se retrouve une concentration de services dédiés aux personnes et familles itinérantes ou à risque de le devenir. Afin de résoudre de nombreuses difficultés, un comité de cohabitation urbaine avait été mis en place il y a quelques années au centre-ville, réunissant la Ville, des organismes, l'association des résidents, des commerçants, le service de police et l'Agence. Malheureusement, cette table n'existe plus, ce qui complexifie les liens, notamment lors d'intensification des interventions policières telles qu'au courant de l'été 2008.

Par ailleurs, plusieurs groupes de l'Outaouais sont ou ont été victimes du syndrome du « *pas dans ma cour* » lors de leur (re)localisation. Par exemple, le Gîte-Ami, ayant aménagé dans de nouveaux locaux depuis deux ans maintenant, a vécu diverses embûches avant de pouvoir accéder à un terrain.

OBJECTIF 2 | ●●● UN REVENU DÉCENT

Les travailleurs et travailleuses à faible revenu fréquentent en grand nombre les banques alimentaires et pour certains les refuges. Une bonne partie des personnes et familles en situation d'itinérance tirent leur seul revenu de l'aide sociale, ce qui est carrément insuffisant pour arriver à se trouver un logement salubre et y rester. Une autre partie, bien que travaillant à temps plein, ne peut arriver à joindre les deux bouts, le salaire minimum étant insuffisant. En ce sens, Gatineau, qui est fréquemment comparée à un centre d'achats à ciel ouvert, offre de nombreux emplois dans le domaine du service et du commerce. Cependant, ces emplois sont souvent rémunérés au salaire minimum et ces entreprises n'offrent pas des tâches à temps complet, ce qui maintient les personnes, bien que désireuses de travailler, dans une grande précarité et sans accès, par exemple, à des régimes d'assurances.

OBJECTIF 3 | ●●● LE DROIT AU LOGEMENT

Comme il a été démontré plus haut, à Gatineau, le pourcentage de ménages payant plus de 30 % de leur revenu en loyer a énormément augmenté et ceci est directement lié à la hausse des loyers. **Le loyer moyen a augmenté de 17 % entre 2001 et 2006 et le pourcentage de ménages payant plus que 30% est passé de 34 % à 36 %, 13 475 ménages vivent désormais cette situation périlleuse.**³

L'itinérance ne peut se réduire à un problème de logement et une panoplie de solutions, pas seulement du logement, doivent être proposées aux personnes. L'accès à un logement stable, sécuritaire et financièrement abordable est toutefois une des conditions de la sortie de la spirale de l'itinérance. D'ailleurs, le CRIO croit énormément au soutien communautaire de concert avec le logement social, qui apporte des solutions durables aux personnes les plus vulnérables. Cela apporte entre autre une stabilité résidentielle, permet d'améliorer la qualité de vie, l'estime et la confiance en soi, permet de développer un réseau social par une insertion des individus et des familles et permet aussi de prévenir des situations de crise qui autrement, replongerait les personnes dans des situations de grandes précarité.

OBJECTIF 4 | ●●● LE DROIT À L'ÉDUCATION

La précarisation du marché du travail et le faible niveau du salaire minimum découragent les efforts entrepris par plusieurs pour se réinsérer. C'est dans ce contexte que les différents projets et mesures visant le développement des compétences, l'acquisition d'habiletés, l'obtention d'un diplôme prennent tout leur sens. Pour se faire, il faut être en mesure de proposer des alternatives au système d'éducation traditionnelle. Par exemple, en Outaouais, le CIPTO, en partenariat avec certains centres d'éducation aux adultes, offre le programme Intégr'ART, qui s'insère dans une

³ FRAPRU 2008

perspective d'intervention intersectorielle en prévention des toxicomanies et du décrochage scolaire.

OBJECTIF 5 | ●●● LE DROIT À LA SANTÉ

La population itinérante ou à risque de le devenir vit au quotidien avec différentes problématiques de santé physique et mentale, réduisant ainsi son espérance de vie. Il y a quelques années, l'équipe IMAGES (équipe itinérance) du CLSC de Hull comptait, en plus des intervenantes sociales et d'une organisatrice communautaire, un infirmier de rue. Suite à la mise en place des CSSS et des restructurations, le volet santé physique a malheureusement été coupé, ce qui complexifie maintenant l'accès aux soins de santé pour les personnes itinérantes ou marginalisées. De plus, bien que les ressources financières soient déjà disponibles et toute la structure mise en place, notre région est toujours en attente de son programme de substitution à la méthadone, le Centre Jellinek n'ayant pas encore été en mesure de recruter les médecins nécessaires à ce programme, ceux-ci se faisant plus que rares et démontrant beaucoup de réticences.

OBJECTIF 6 | ●●● LE DROIT À UN RÉSEAU D'AIDE ET DE SOLIDARITÉ

Les organismes communautaires sont des lieux d'appartenance et d'entraide pour les personnes et familles itinérantes ou à risque de le devenir. Des pratiques novatrices, collées à la réalité vécue par les personnes et les familles, proviennent des organismes, qui réussissent à pallier aux institutions à divers niveaux. Ils accompagnent, guident, aident, conscientisent, défendent les droits individuels et collectifs, en plus de lutter chaque jour pour leur propre survie.

Malheureusement, les organismes ne peuvent pas toujours remplir leur mission de façon optimale. Ce sont donc les familles et les personnes qui écopent, les services ne pouvant pas toujours leur être rendus, même dans une société riche comme la nôtre, ce qui est inacceptable!

L'enchaînement de tous ces éléments essentiels—actions, services, ressources et pratiques d'intervention sociale—constitue à n'en pas douter une force, voire un atout communautaire indispensable à l'Outaouais. Mais la chaîne que forment nos organismes communautaires n'est aussi forte que le plus faible de ses maillons. Et faiblesse de plus d'un maillon il y a, car **les organismes à l'œuvre sur le terrain sont essoufflés, débordés et affligés de précarité financière.** Cet état chronique, maintes fois documenté et dénoncé, limite sérieusement les capacités organisationnelles individuelles et collectives.

Déjà en 2002, cette situation était dénoncée par la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de l'Outaouais dans son document intitulé Portrait de la pauvreté en Outaouais. **La Régie y affirme que les organismes communautaires ne suffisent pas à la tâche, réclamant des gouvernements qu'ils s'attaquent aux causes structurelles de la pauvreté et mettent de l'avant des mesures concrètes pour contrer ce fléau.**

Tel qu'énoncé d'entrée de jeu, depuis de nombreux mois, les organismes membres du CRIO dénoncent solidairement le sous-financement auquel ils sont confrontés. **Bien que les**

représentants du CRIO aient exposé la situation à maintes reprises et que le ministre responsable de notre région ait publiquement fait de l'itinérance une priorité, encore aucun résultat tangible, aucune somme supplémentaire n'a été octroyée aux organismes. Certains se retrouvent en ce moment même dans des situations financières plus que précaires, tandis que d'autres, pour qui le financement fédéral de l'IPLI compense la majeure partie du manque à gagner, se croisent les doigts afin la reconduction de ce programme se fasse rapidement pour éviter les bris de services.

Les problèmes liés à l'insuffisance, conjugués à la non récurrence des subventions sont énormes. Effectivement, dans le travail avec les personnes et familles marginalisées, itinérantes ou à risque de le devenir, le lien avec des personnes et des lieux significatifs est crucial. La rupture des liens, dus à la fin de programmes ou à la coupure de personnel renforce les personnes dans l'idée qu'encore une fois, elles sont rejetées, bafouées, qu'elles ne peuvent faire confiance. Ces liens, fragiles et longs à bâtir, sont alors brisés, ce qui rend l'intervention suivante encore plus difficile.

Les non récurrences des subventions à la mission et l'insuffisance de celles-ci maintiennent les organismes et les travailleurs dans l'incertitude. Il en découle un roulement de personnel disproportionné, de nombreux arrêts de travail pour épuisement professionnel, des doubles et triples tâches, un stress énorme, etc.

Cette insuffisance des ressources financières est aussi une embûche majeure à la **concertation**. L'exemple le plus éloquent est qu'en ce moment, le CRIO ne sait pas s'il survivra après le 31 mars 2009, ne sachant pas s'il obtiendra des subventions récurrentes au-delà de cette date. Nous l'avons démontré, les organismes, malgré la présence d'une permanence au Collectif, doivent s'impliquer activement (près de 2000 heures en 8 mois, ce qui est énorme). S'ils doivent à nouveau porter sur leurs épaules toutes les responsabilités relevant désormais de la permanence, ils ne suffiront plus à la tâche. De plus, c'est la présence de la permanence qui permettra dans les prochains mois de mettre en place une table interministérielle/intersectorielle sur l'itinérance en région, pour qu'un langage commun soit partagé et qu'une harmonisation des pratiques soit possible dans un continuum de services cohérent.

En bout de ligne, la non récurrence et l'insuffisance de fonds forment un obstacle majeur lorsque l'on veut avoir une vision, afin de travailler sur les causes structurantes de la pauvreté et de l'itinérance et ce en profondeur. Il faut arrêter de travailler continuellement dans l'urgence pour être en mesure d'améliorer les pratiques, de moins travailler en silos, de promouvoir encore davantage auprès des personnes accompagnées l'engagement citoyen et faire de l'éducation populaire. Pour ce, il faut arrêter d'être en mode survie!

● ● ● | *Nos recommandations*

● ● ● | *Les recommandations partagées avec le Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec* | ● ● ●

- Que le Gouvernement du Québec adopte rapidement une politique en itinérance, dans le respect des 6 objectifs principaux décrits plus haut.
- Que le Gouvernement du Québec consolide et augmente le financement récurrent de la mission de base des organismes luttant contre l'itinérance, autant au niveau de l'aide, de l'accompagnement, de la prévention ou de la défense de droits.
- Que le Gouvernement du Québec consolide et augmente le financement des approches novatrices qui permettent d'offrir des lieux d'appartenance, de briser l'isolement, d'être accompagnés pour résoudre diverses problématiques.
- Que le Gouvernement du Québec assure un revenu décent et accessible pour tous et toutes par l'augmentation des revenus de base, afin de mettre fin au cycle infernal de la pauvreté et de l'itinérance.
- Que le Gouvernement du Québec garantisse, par des mesures adéquates législatives ou autres, l'accès des expulsés à un logement de substitution pour éviter que des personnes et des familles ne se retrouvent à la rue. Cette recommandation avait d'ailleurs été faite par le comité spécial de l'ONU sur le logement. Par le fait même, le CRIO demande à ce que des mesures soient prévues pour l'entreposage des biens de ces ménages.
- Que le Gouvernement du Québec subventionne davantage de logements sociaux et que les enveloppes destinées au support communautaire soient augmentées.
- Que le Gouvernement du Québec s'assure que les différentes institutions publiques, telles que les Centres jeunesse, les centres de détention et maisons de transition, les centres hospitaliers dont les hôpitaux psychiatriques, etc. préparent et prennent la responsabilité des transitions des personnes et ce, avant leur sortie, afin que ces dernières aient un logement. Une place en refuge ou en hébergement d'urgence ne devraient pas être envisagée comme un endroit pour « l'après »!

••• | *Nos recommandations pour notre
région et les organismes de l'Outaouais* | •••

- Que l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais applique, actualise et respecte le Modèle d'organisation des services en itinérance en Outaouais, en y investissant les sommes nécessaires pour répondre aux besoins. **En 2007-2008, il manquait 2 millions pour répondre aux besoins.**
- Que les déficits de 2007-2008 des organismes communautaires en itinérance de l'Outaouais, totalisant 375 000\$, soient absorbés par le gouvernement tel que discuté depuis décembre dernier lors des rencontres avec Monsieur Benoît Pelletier, ministre responsable de notre région.
- Que le Gouvernement du Québec reconnaisse le statut particulier de l'Outaouais en ce qui concerne l'itinérance, afin que des mesures financières pour y remédier soient rapidement mises en place. L'Outaouais doit être considérée comme une région urbaine de plus de 500 000 habitants (région de la capitale nationale du Canada).
- Que le gouvernement du Québec établisse les calculs liés aux revenus des ménages en Outaouais en tenant compte de notre réalité frontalière et des coûts de loyer qui sont ici les plus élevés au Québec.
- Que le Gouvernement du Québec fasse pression sur la ville de Gatineau pour que cette dernière devienne rapidement ville mandataire auprès de la SHQ, afin de faciliter la réalisation des projets de logements sociaux.

••• | *Nos recommandations pour notre organisme,
le Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais* | •••

- Que le CRIO puisse bénéficier d'un financement suffisant et récurrent à sa mission.
- Que le CRIO obtienne le financement nécessaire pour commander une étude afin de démontrer le statut particulier de l'Outaouais.
- Que le CRIO obtienne le financement nécessaire pour la publication annuelle d'un bulletin de lutte à l'itinérance qui permettrait de colliger les données relatives à l'itinérance, tout en démystifiant le phénomène et faire prendre conscience de ses racines structurelles.



Conclusion

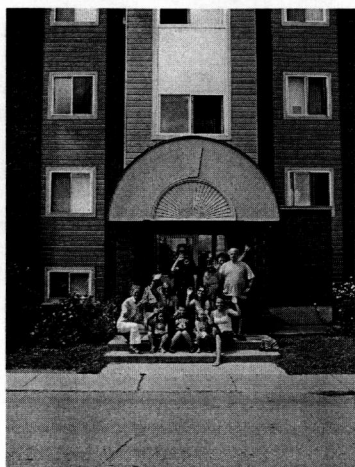
Comment développer, maintenir et consolider efficacement l'action communautaire de lutte à l'itinérance, alors que la survie même des organismes, loin d'être assurée, gruge ce que nous avons de plus précieux? Comment maintenir un continuum de services et des partenariats efficaces, comment améliorer les pratiques et favoriser la formation continue alors que le Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais n'aura plus de permanence en avril 2009, faute de financement suffisant et récurrent. Tout ce qui aura été mis en place cette année ne pourra alors être poursuivi. Le manque financier, totalement indécent, cause de réelles coupures. Un de nos organismes membres a déjà fermé ses portes et il n'est que le premier, car d'autres suivront si la situation demeure inchangée. Nous vivons une situation dramatique réelle, qui aura des répercussions dramatiques réelles sur les personnes et les familles!

La nécessité d'investir davantage dans le communautaire, en considérant le statut particulier de l'Outaouais, est dictée par la situation elle-même. Le défi qui confronte les organismes membres du CRIO dépasse leurs capacités actuelles d'y faire face. Il ne s'agit pas seulement de faire la lutte à l'itinérance. Nous devons aussi freiner d'une part son augmentation et d'autre part sa diversification et son aggravation. Nous sommes effectivement confrontés à un phénomène multidimensionnel qui exige de toute notre société, y compris de tous les paliers de gouvernement, une intervention soutenue à la fois multidimensionnelle, multidirectionnelle, multisectorielle et multidisciplinaire.

L'itinérance, c'est le bout ultime des choix d'une société et de gouvernements qui ont décidé de sacrifier une partie de sa population pour le profit des autres. On tolère qu'il y ait entre 20% et 25% de pauvreté dans un pays, une province riche comme la nôtre, ce qui est inadmissible. L'itinérance, c'est l'extrême, le résultat final de choix indécents, dont celui de « désinvestir » constamment dans le domaine de la santé et des services sociaux et de la défense des droits, spécialement au niveau des organismes communautaires. Ceux-ci ne reçoivent même pas une pleine indexation de leur subvention au PSOC (certains groupes n'ont même pas obtenu ce maigre rehaussement).

Le phénomène de l'itinérance prend de l'ampleur à chaque année dans notre région et ce constat est documenté dans tous les rapports d'activités de nos membres. **Les organismes ne peuvent plus continuer à faire toujours plus avec toujours moins.** Ils ne peuvent plus répondre à plus de demandes avec toujours moins de ressources humaines. Ils ne peuvent plus accueillir toujours plus de personnes et de familles dans des locaux trop petits, inadaptés ou difficilement accessibles. Ils ne peuvent plus travailler en concertation, à conscientiser la population, à participer à divers événements, à solliciter les dons de toutes parts pour boucler leurs fins de mois, tout en offrant les services de première ligne d'aide et d'accompagnement de leurs missions respectives. Les directions des organismes ne peuvent plus être à la fois intervenants, cuisiniers, concierges tout en assurant la gestion humaine, matérielle et financière de leur organisme.

Les organismes communautaires de lutte à l'itinérance en Outaouais sont à bout de souffle, ils ne peuvent plus pallier aux manques criants causés par le désengagement de l'État vis-à-vis des personnes démunies et marginalisées qui se retrouvent coincées dans des situations qui se maintiennent étant donné le manque de réponses aux causes structurelles qui les y confinent.



Nous le réitérons, l'itinérance, ce n'est pas une question qui relève seulement de la santé et des services sociaux, les autres grands ministères doivent nécessairement aussi être interpellés : emploi et solidarité sociale, justice, sécurité publique, éducation, etc. L'État se doit d'investir dans les causes structurelles et pour se faire, il doit nécessairement investir dans le financement adéquat et récurrent des groupes, tout en garantissant à toutes ses citoyennes et à tous ses citoyens un revenu décent pour vivre en toute dignité.

Il est plus qu'urgent d'agir, il est de la responsabilité et du devoir du Gouvernement du Québec d'intervenir rapidement!



Liste des membres du CRIO

ACEF de l'Outaouais

Adojeune Inc.- L'Appart Adojeune, une auberge du cœur

AGIR

Avenue des jeunes- L'Auberge du cœur Héberge-Ados

Le BRAS- Bureau Régional d'Action Sida

Le Centre Alimentaire d'Aylmer

CPSP- Centre de placement spécialisé du Portage

Le Centre Mechtilde

Le Centre Kogaluk

Le CIPTO- Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais et Le LAB

Entraide Familiale de l'Outaouais

La Manne de l'Île

La Soupe Populaire de Hull Inc.

La Soupière de l'Amitié de Gatineau Inc.

Le Gîte Ami

Les Enfants de l'Espoir de Hull

Les Habitations Nouveau Départ

Les Œuvres Isidore-Ostiguy

Logemen'Occupe

Maison Réalité- Café Le Rendez-vous

Mon Chez-Nous Inc.

Portes Ouvertes de l'Outaouais ** **Fermé depuis juin 2008 par manque de financement**

RADAT- Maison Luskville

Réseau Outaouais ISP

ROHSCO

Vallée-Jeunesse Le Belvédère

Membres ressource :

Centraide Outaouais

CSSS Gatineau

ASSS Outaouais

Service Canada



Liste des documents utilisés

- **Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais** : *Modèle d'organisation des services en itinérance de l'Outaouais*
- **Association des travailleurs et travailleuses de rue du Québec (ATTRueQ)** : *Code d'éthique*
- **Collectif régional de lutte à l'itinérance de l'Outaouais** : *Compte-rendu de la rencontre « Focus group » pour les services offerts aux femmes itinérantes ou à risque de le devenir en Outaouais, août 2008*
- **Collectif régional de lutte à l'itinérance de l'Outaouais** : *Coupures de presse 2007-2008*
- **Collectif régional de lutte à l'itinérance de l'Outaouais** : *Extraits des communiqués de presse 2007-2008*
- **Collectif régional de lutte à l'itinérance de l'Outaouais** : *Extraits des documents déposés lors de la rencontre du 8 décembre 2007, Journée de réflexion sur l'itinérance et le logement social, avec le ministre Benoît Pelletier*
- **Collectif régional de lutte à l'itinérance de l'Outaouais** : *Plan d'actions concertées de lutte à l'itinérance 2007-2012*
- **Comité de lutte contre l'itinérance en Outaouais urbain et la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais** : *Recherche sur l'itinérance en Outaouais : Portrait de l'itinérance en Outaouais Volet 2, novembre 2003*
- **Entraide Familiale de l'Outaouais et La Table des Partenaires sur la Problématique en Ameublement des Personnes et Familles à Faible Revenu de l'Outaouais** : *Forum apprenant « Un lit pour Amélie, un frigo pour Julio », présentation Power Point « Enjeux et perspectives sur la problématique de l'ameublement pour les personnes et familles à faible revenu de l'Outaouais ».*
- **Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec** : *Plateforme de revendications pour une Politique en itinérance*
- **Rapports annuels d'activités 2007-2008 des organismes membres suivants** :
 - Adojeune Inc.
 - Avenue des Jeunes
 - BRAS – Bureau Régional d'Action Sida
 - Centre Alimentaire Aylmer
 - Centre Mechtilde
 - Centre Kogaluk
 - CIPTO – Centre d'intervention et de prévention de la toxicomanie de l'Outaouais
 - Entraide Familiale de l'Outaouais
 - Manne de l'Île
 - Soupe populaire de Hull
 - Gîte Ami
 - Habitations Nouveau-Départ
 - Œuvres Isidore-Ostiguy
 - Vallée-Jeunesse – Le Belvédère

Démarches déjà entreprises en Outaouais depuis le printemps 2007

Printemps 2007	Élaboration du Plan d'action concerté de lutte à l'itinérance en Outaouais 2007-2012.
20 septembre 2007	Adoption en assemblée générale du Plan d'action concerté de lutte à l'itinérance en Outaouais 2007-2012 et de la déclaration entérinant entre autre une mobilisation dans le cadre d'un plan stratégique de revendications et d'actions graduées afin d'obtenir un financement adéquat et récurrent des organismes de lutte à l'itinérance.
14 novembre 2007	Assemblée générale de fondation du CRIO.
8 décembre 2007	Rencontre d'une journée avec le Ministre Benoît Pelletier (l'avant-midi concernant le phénomène de l'itinérance et l'après-midi sur la situation du logement social)
18 décembre 2007	Campagne de fax dirigée vers le ministre Pelletier, en copie conforme au ministre de la santé et des services sociaux du Québec, M. Philippe Couillard
12 janvier 2008	Le Ministre Pelletier fait de l'itinérance une de ses deux priorités, dans un article du cahier spécial Vision 2008 de La Revue de Gatineau, page C7 titré : « L'itinérance et la forêt : les grands défis de 2008 ».
31 janvier 2008	Réponse du Collectif régional de lutte à l'itinérance de l'Outaouais au « Cadre de référence en itinérance : Outil de consultation ».
22 février 2008	Grande mobilisation « La journée des organismes du CRIO » à la Maison du Citoyen de Gatineau. Le Ministre Pelletier était présent et a fait une allocution.
Printemps 2008	Vaste campagne d'appuis, lancée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) et coordonnée régionalement par le CRIO, pour l'adoption d'une politique en itinérance au Québec.
26 février 2008	Incorporation officielle du Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais.
25 mars 2008	Entrée en poste d'une coordination au CRIO, par le billet de 2 subventions non récurrentes (Le fonds des initiatives collectives de Centraide Outaouais et le fonds de développement social de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais).
31 mars 2008	Un tableau du portrait de la situation financière des groupes est tracé.

1 ^{er} avril 2008	Assemblée générale spéciale (situation financière des groupes et suite des mobilisations) Plusieurs groupes font face à un déficit pour 2007-2008.
4 avril 2008	Le CRIO rencontre le consultant Pierre Bélanger pour évaluer la faisabilité d'une étude démontrant le statut particulier de l'Outaouais par rapport à la pauvreté et l'itinérance
22 avril 2008	Conversation téléphonique avec M. Guy Bisson, attaché politique de Benoît Pelletier, à l'effet que le Ministre Pelletier aurait déposé par écrit des demandes claires au Ministre Couillard Donc, voici les grandes lignes de ce qui se serait retrouvé dans ce document. Le Ministre Pelletier aurait demandé plus spécifiquement : - 2 194 000\$ de plus pour le financement 2008-2009 des groupes membres du CRIO (manque à gagner) - 2 000 000\$ de plus récurrents chaque année pour les groupes du CRIO - Aide financière pour épouser le déficit des groupes pour 2007-2008 - 100 000\$ récurrents pour la permanence du CRIO - Une personne dédiée à temps plein au dossier de l'itinérance à l'Agence - Demande à ce que les demandes de subvention à l'Agence soient triennales plutôt que de les refaire à chaque année - 125 000\$ pour une étude faite par une firme de consultants afin de démontrer le statut particulier de l'Outaouais et les chiffres réels. Les fonds proviendraient de l'Agence, c'est donc cette dernière qui superviserait le projet, mais avec l'obligation de le faire en étroite collaboration avec le CRIO. - Des sommes supplémentaires pour augmenter le nombre de travailleurs de rue et de milieu sur le terrain.
1 ^{er} mai 2008	Rencontre à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais concernant la demande d'accréditation du CRIO au PSOC
5 mai 2008	Rencontre, au Gîte Ami, avec Pauline Marois, chef du PQ, de passage dans la région, pour exposer l'importance du financement des organismes de lutte à l'itinérance.
9 mai 2008	Action de mobilisation et d'occupation des locaux de l'Agence SSSO, afin de dénoncer le sous financement chronique des organismes de lutte à l'itinérance. Plus de 150 personnes étaient présentes et une lecture collective du Manifeste de la solidarité a été faite.
13 mai 2008	Rencontre au cabinet du Ministre Pelletier
16 mai 2008	Participation à la manifestation organisée par le RSIQ à Montréal pour l'adoption d'une politique en itinérance
Début juin 2008	Campagne de télécopies adressée aux ministres Pelletier et Couillard
3 juin 2008	Rencontre au cabinet du Ministre Pelletier, avec entre autres la participation de cinq groupes vivant de grandes difficultés

- 9 juin 2008 Communiqué de presse (par rapport à l'annonce du Campus santé Outaouais)
Titre : LES GROUPES DU CRIO SONNENT L'ALARME : Pas seulement les urgences en état d'urgence!

- 11 juin 2008 Rencontre au cabinet du Ministre Pelletier, avec entre autres la participation de cinq groupes vivant de grandes difficultés

- 11 juin 2008 Rencontre avec l'adjoint au PDG de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais

- 26 juin 2008 C.A. de l'Agence où les montants du PSOC sont adoptés pour 2008-2009. Aucune augmentation pour les groupes, indexation minime de 1.5% qui n'est pas octroyée à tous.

- 27 juin 2008 Communiqué de presse par rapport au financement par l'Agence
Titre : ONDE DE CHOC Le financement adéquat et récurrent des organismes communautaires : pas pour 2008-2009

- 28 juin 2008 Participation à la manifestation des 4 sans à Québec, organisée par le FRAPRU, dans le cadre du Camp des mal Logés, pour les sans le sou, les sans voix, les sans toits et les sans droits.

Le portrait tracé ci-haut porte sur les démarches auprès du gouvernement provincial. Il est toutefois à noter que le CRIO travaille aussi intensément au niveau des autres paliers gouvernementaux, que ce soit par rapport à l'adoption d'une politique de développement social à Gatineau ou à la reconduction et la permanence du programme d'Initiative des partenariats de lutte à l'itinérance (IPLI) au fédéral.

Seulement entre janvier et août 2008, les membres du CRIO (en excluant la permanence) ont investi plus de 1750 heures afin de faire avancer les dossiers, dont le financement adéquat et récurrent est la priorité.

1750 heures, c'est l'équivalent de 50 semaines de travail à temps complet

Le cabinet du ministre Pelletier a été rencontré à de nombreuses reprises, mais nos démarches sont malheureusement demeurées vaines.

Illustration de l'effet paradoxe en Outaouais

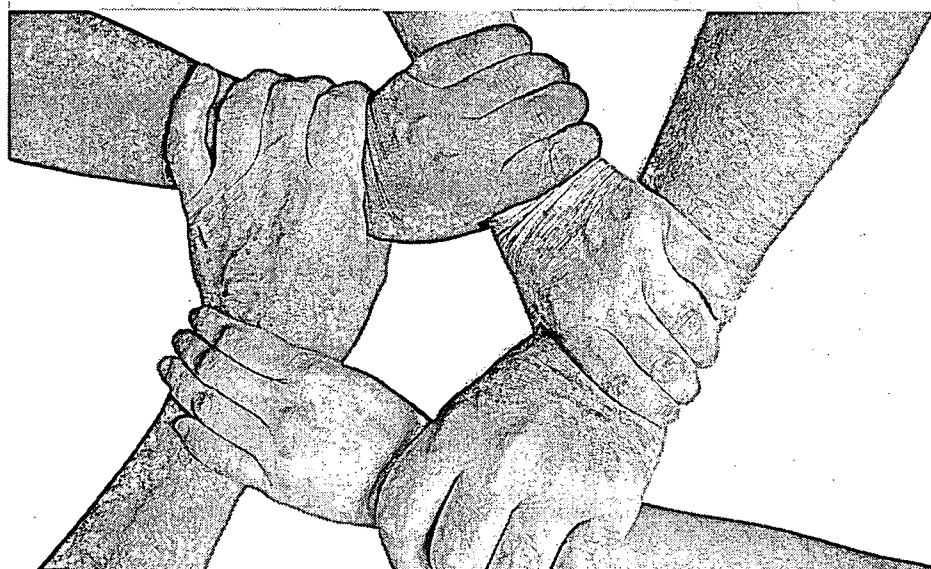
Faits (généralement admis et/ou bien documentés)	L'effet paradoxe	
	D'une part	D'autre part
Gatineau est la seule grande ville frontalière du Québec Frontalière avec Ottawa, la Capitale nationale	Un statut particulier est déjà reconnu dans divers domaines : - La santé - La construction - La fermeture des bars - Les transports en commun - Le prix de l'essence	- Cette situation particulière n'est pas prise en compte dans le domaine des services sociaux - Cette réalité n'est pas non plus considérée dans le domaine de la pauvreté, de l'exclusion sociale et de l'itinérance.
Fort taux d'immigration externe Cinquième ville d'accueil au Canada	- Mouvement des populations (entre Ottawa et Gatineau), notamment au niveau des fonctionnaires fédéraux. - Attrait de la Capitale nationale comme lieu d'épanouissement (le rêve)	- Mouvement des populations appauvries qui ne sont pas nécessairement pris en compte dans les divers calculs - Fort contingent de personnes et de familles appauvries, seules, isolées et de leur milieu, itinérantes ou à risque de le devenir, sans réseau social et/ou familial autre que le réseau des organismes communautaires. Ces personnes vivent avec une déception par rapport au rêve anticipé. - Les organismes accueillent des populations multi ethniques sans nécessairement bénéficier des ressources pour y faire face au plan linguistique et/ou culturel.
Gatineau, une ville riche et prospère! Le coût du logement y est le plus élevé au Québec. - En 2002, le revenu total médian des familles comptant un couple a atteint 61 200\$. Selon statistiques Canada, Ottawa-Gatineau (considérés comme la région de la Capitale nationale) occupait ex æquo le pôle position de toutes les régions métropolitaines au pays. - En 2005, Gatineau jouit du revenu total médian le plus élevé au Québec, soit 68 500\$. - Notre région bat des records au niveau économique.	- Le mode et les standards de vie y sont élevés; - L'emploi y est facile pour les personnes scolarisées et spécialisées; - Plus haut taux de diplômations; - Le commerce au détail y est florissant; - Le domaine de la construction prospère; - Le coût du logement y est le plus élevé de la province, bien qu'inférieur à celui d'Ottawa; - Croissance démographique exceptionnelle; - Population jeune.	- Selon les études, entre 21% et 25% de la population outaouaise vit sous le seuil de la pauvreté; - Être pauvre en Outaouais, c'est être plus pauvre économiquement, mais aussi SOCIALEMENT, que n'importe où ailleurs au Québec; - Les transferts sociaux y sont les mêmes qu'ailleurs au Québec, mais le coût de la vie y est nettement plus élevé, notamment à cause du coût des logements; - Les personnes et les familles à faibles revenus y vivent une crise permanente du logement étant donné qu'ils sont non abordables; - Les dépenses pour se loger sont tellement élevées qu'elles laissent ensuite peu de ressources pour la nourriture, l'ameublement, les vêtements, le transport, les fournitures scolaires, etc.; - Une pression énorme est exercée sur les personnes et sur les organismes communautaires qui leur viennent en aide. - La région détient de tristes records ayant des effets directs sur les services en itinérance, que ce soit par rapport au décrochage scolaire, au suicide, au nombre de personnes vivant seules et isolées, aux grossesses adolescentes, au manque de réseau social et familial, au nombre de familles sans logis. - De plus en plus de personnes âgées frappent aux portes des organismes; - Un quart des familles de l'Outaouais sont monoparentales et de ce nombre, 80% ont une femme comme chef de famille.



PLAN D'ACTION
CONCERTÉ
DE LUTTE À
L'ITINÉRANCE
EN OUTAOUAIS
2007-2012

Élaboré par : Le Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)

le 20 septembre 2007



PLAN D'ACTION
CONCERTÉ
DE LUTTE À
L'ITINÉRANCE
EN OUTAOUAIS
2007-2012

Élaboré par : **Le Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)**

le 20 septembre 2007

Plan d'action concerté de lutte à l'itinérance en Outaouais 2007-2012
du Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)

Comité de suivi du CRIO :

Benoit Poirier, ROHSCO – Regroupement des OBNL d'habitation
et d'hébergement avec support communautaire en Outaouais
Constance Allain, CSSSG – Centre de santé et de services sociaux de Gatineau
Diane Tremblay, Entraide familiale de l'Outaouais
Esther D'Aoust, La Soupière de l'Amitié de Gatineau inc.
François Roy, Logemen'occupe
Lise Paradis, La Soupe populaire de Hull inc.
Louise Guindon, Les Œuvres Isidore Ostiguy
Luc Villemare, Le Gîte Ami
Nicole Simard, Adojeune
Stéphanie Lepage, Avenue des jeunes – Héberge Ados

Comité de révision du CRIO :

Diane Tremblay, Entraide familiale de l'Outaouais
François Roy, Logemen'occupe
Stéphanie Lepage, Avenue des jeunes – Héberge Ados

Rédaction, conception graphique et mise en page :

 **QUALI-T CRÉATION**

tél. : 613.833.0362 | www.qualitcreation.ca

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.

Dans ce document, le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et désigne tant les femmes que les hommes.

Imprimé en octobre 2007

TABLE DES MATIÈRES	Page
PRÉAMBULE	4
1. MISE EN CONTEXTE	6
1.1 Résumé de la démarche de mise à jour	6
2. LE CRIO	7
2.1 Principes directeurs	7
2.2 Buts et objectifs régionaux	8
2.3 Philosophie d'approche	8
3. LE TERRITOIRE VISÉ	9
3.1 Caractéristiques déterminantes	9
3.2 Portrait général de l'itinérance	9
3.3 Portrait de l'itinérance en Outaouais	10
3.4 Phénomène à multiples visages	12
3.5 Réseau d'aide et de solidarité de l'Outaouais	12
3.6 Inventaire des ressources communautaires	13
4. PORTRAIT D'ENSEMBLE DES DÉFIS DE L'ITINÉRANCE EN OUTAOUAIS	14
5. ANALYSE ET IMPACTS 2003-2006	15
6. PRIORITÉS ET PRIORISATION 2007-2012	16
7. PLAN D'ACTION CONCERTÉ 2007-2012	17
8. MISE EN OEUVRE	22
9. VIABILITÉ CONTINUE : SERVICES, PARTENARIATS ET CAPACITÉ COMMUNAUTAIRE	22
10. CONTRIBUTION IPLI À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION CONCERTÉ	23
11. ÉVALUATION ET SUIVI	26
11.1 Évaluation	26
11.2 Suivi	26
12. STRATÉGIE DE COMMUNICATION	26
CONCLUSION	27
BIBLIOGRAPHIE	28
ANNEXE A - QUESTIONNAIRE AUX MEMBRES DU CRIO	29
ANNEXE B - INVENTAIRE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES	32
ANNEXE C - INITIATIVE DE PARTENARIATS DE LUTTE CONTRE L'ITINÉRANCE (IPLI) MESURES TRANSITOIRES	44

PRÉAMBULE

Fruit d'un travail collectif de mise à jour, le plan d'action concerté 2007-2012 se veut d'abord et avant tout une affirmation sans équivoque. Une affirmation par le Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO) de la nécessité de continuer à faire front commun dans la lutte à l'itinérance. Car en Outaouais comme partout ailleurs, ce fléau prend sans cesse de l'ampleur. Sur les plans humain et socio-économique, son impact est douloureux, terriblement coûteux aussi, et ce tant pour les individus touchés que pour toute notre collectivité.

Rappelons que les bases de notre front commun ont été consolidées en début de décennie avec le lancement du programme fédéral IPAC (Initiative de partenariats en action communautaire) à l'intention des sans-abri, suivi de la signature de l'entente fédérale-provinciale en décembre 2000. À l'époque, l'Outaouais n'était pas au nombre des communautés touchées par l'IPAC, situation qu'il nous fallait changer. Dès lors, on assiste en Outaouais à la mobilisation des principaux acteurs sociaux en vue d'amorcer une action collective. Un comité de partenaires regroupant une trentaine de membres est formé. Pour la première fois, un front commun est érigé dans notre région pour faire entendre la voix outaouaise et lancer la lutte à l'itinérance. Notre mission : esquisser et mettre en oeuvre un premier plan d'action axé sur la concertation—concertation du savoir, des compétences, des ressources, de services et de l'action sociale.

Et c'est sur la base de la collaboration que nous sommes passés à l'action. Nous avons ensemble mené des projets communautaires liés à l'hébergement et à la prestation de services de soutien; nous avons comblé d'importantes lacunes d'information en dressant un inventaire des services et ressources disponibles, en plus de brosser un premier portrait de la réalité outaouaise en matière d'itinérance.

Les retombées positives de nos premiers efforts collectifs nous ont mené à poursuivre le travail de concertation. Toujours dans le cadre de l'IPAC, nous avons adopté et mis en œuvre la version 2003-2006 de notre plan d'action concerté. En l'espace de ces trois ans, nous avons ensemble réalisé d'importants gains, à preuve :

- le logement est reconnu comme une mesure de lutte à l'itinérance;
- le nombre de logements sociaux et de transition a augmenté;
- les actions à l'échelle régionale et celles du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec sont arriérées; et
- grâce à l'IPAC, des groupes de soutien communautaire ont pu émerger de leur précarité financière pour mieux accomplir leur mission auprès de la population itinérante ou à risque de le devenir.

Au cours de ces mêmes trois ans également, un nouveau gouvernement fédéral s'est installé à Ottawa; IPAC est devenu IPLI—Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance. Notre comité de lutte contre l'itinérance en Outaouais urbain s'est constitué en Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO). Dès ce moment, notre regard collectif sur l'itinérance s'est porté au-delà du cadre de l'IPLI pour englober tout l'Outaouais.

De plus, notre Collectif régional est devenu le porte-voix régional de l'itinérance auprès des élus, des administrations publiques, de la population et des médias. Si bien que l'on assiste au passage d'un discours populaire de l'itinérance comme choix individuel à un discours portant davantage sur l'itinérance comme conséquence d'un choix de société.

Et lentement, la vision elle-même du phénomène de l'itinérance est en voie de se transformer : plutôt que d'entretenir une vision qui favorise la charité individuelle, on semble davantage porté à adopter une vision de droits sociaux.

Nous voici maintenant en 2007. Le bilan de nos efforts de concertation à ce jour est positif, nos progrès remarquables. Mais les ressources à notre disposition pour poursuivre la lutte demeurent dangereusement précaires et le phénomène de l'itinérance, loin de régresser, continue de faire des ravages. Hommes et femmes, enfants et personnes âgées, citoyens de souche et nouveaux arrivants—les visages de l'itinérance sont multiples, et ses niveaux de gravité aussi. Car il n'est pas seulement question ici des personnes itinérantes, mais aussi de celles qui présentent de hauts risques de le devenir.

De là la nécessité de continuer à faire front commun dans la lutte à l'itinérance auprès de la population pour la sensibiliser au phénomène; auprès des élus et des administrations publiques pour l'adoption d'une politique juste et équitable en matière d'itinérance; auprès des bailleurs de fonds pour l'éradication du sous-financement chronique des groupes de soutien communautaire, situation qui fait écho à la vulnérabilité financière des personnes qu'ils tentent d'aider. Voilà notre engagement collectif pour 2007-2012.

Les membres du CRIO, tous signataires de cet engagement, désirent remercier le comité de suivi qui a encadré les travaux de mise à jour du présent plan d'action. Nos remerciements sincères vont aussi au comité de révision qui a mis la main à la pâte et veillé à ce que la réalité outaouaise ainsi que la contribution de tous les membres du CRIO soient reflétées dans notre plan d'action concerté 2007-2012. Soulignons également la contribution financière de Centraide Outaouais dans le cadre de la réalisation du présent plan d'action ainsi que l'appui de l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais.

MEMBRES DU COLLECTIF RÉGIONAL DE LUTTE À L'ITINÉRANCE EN OUTAOUAIS (CRIO)

Nicole Simard

Adojeune (Comité de suivi)

Stéphanie Lalande

AGIR – Assemblée des groupes de femmes
d'interventions régionales

Marilou Savoie

BRAS – Bureau régional d'action sida

Émanuele Lavergne

Centre alimentaire Aylmer

Lisa Bernard

Centre Mechtilde

Huguette Perron

CIPTO – Centre d'intervention et de prévention
en toxicomanie dans la région de l'Outaouais

Charles Lirette

Conseil particulier St-Vincent de Paul

Stéfanie Lepage

Avenue des jeunes – Héberge
Ados (Comités de suivi et de révision)

Patrick Pilotte

Centraide Outaouais

Michel Allard

Centre de placement spécialisé du Portage

Jacinthe Potvin

Centre social Kogaluk

Constance Allain

CSSSG – Centre de santé et de
services sociaux de Gatineau
(Comité de suivi)

Diane Tremblay

Entraide familiale de l'Outaouais
(Porte-parole, Comités de suivi et de révision)

Francine Rondeau

La Manne de l'Île

Esther D'Aoust

La Soupière de l'Amitié de
Gatineau inc. (Comité de suivi)

Mélanie Gauvin-Pilon

Les enfants de l'espoir de Hull

Louise Guindon

Les Œuvres Isidore Ostiguy
(Comité de suivi)

Annie Pelletier

Maison Réalité – Café rendez-vous

Claude Charette

Portes ouvertes de l'Outaouais

Benoît Poirier

ROHSCO – Regroupement des OBNL
d'habitation et d'hébergement avec support
communautaire en Outaouais (Comité de suivi)

Perrine Simbert

Vallée Jeunesse

Lise Paradis

La Soupe populaire de Hull inc.
(Comité de suivi)

Luc Villemaire

Le Gîte Ami
(Comité de suivi)

Daniel St-Laurent

Les Habitations Nouveau Départ

François Roy

Logemen'occupe
(Comités de suivi et de révision)

Gaston Lampron

Mon chez nous inc.

Louise Séguin

RADAT – Ressource d'aide et de dépannage
pour alcooliques et toxicomanes – Maison Luskville

Claudette Mineault

Réseau Outaouais ISP

1. Mise en contexte

Tout comme la lutte à l'itinérance, le processus de mise à jour du plan d'action concerté est un travail collectif. Rencontres de planification, consultations, collecte et analyse de données, partage d'information, examen critique de constats, évaluation des résultats 2003-2006, dégagement d'orientations, rédaction, révision et suivi continu—au cours des derniers mois, les membres du CRIO ont participé activement à chacune des étapes de ce rigoureux processus pour tracer la voie à suivre de 2007 à 2012.

Ensemble, à la grande table du CRIO, ainsi que par l'entremise de notre comité de suivi et de notre comité de révision, nous avons d'abord fait le point sur le chemin parcouru à ce jour. Depuis le début de cette décennie, et grâce surtout à l'IPAC, nous avons entrepris de nombreuses actions en Outaouais :

- Nous nous sommes mobilisés, ce qui nous a permis d'accroître nos capacités et notre impact.
- Nous avons davantage misé sur le partenariat, ce qui nous a permis de raffermir nos voix et d'élargir la portée de notre action sociale.
- Nous avons ensemble dressé le portrait de l'itinérance en Outaouais, ce qui nous permis non seulement d'identifier lacunes et carences, mais aussi de prioriser les besoins, les moyens et nos actions.
- Nous avons conjugué notre savoir, nos compétences et notre expérience du terrain, ce qui nous a permis de faire des progrès appréciables dans la lutte à l'itinérance, particulièrement aux chapitres de la prévention, de l'intervention et de la sensibilisation.

Bref, nous avons concerté nos efforts, ce qui nous a permis d'agir plus efficacement sur ce phénomène à la fois complexe et multidimensionnel. Le présent plan d'action est donc la continuation de cet important travail de concertation pour la période 2007-2012. Les actions que nous y proposons donnent effectivement suite à celles déjà entreprises, tout en s'appuyant sur des faits concrets, notre expérience terrain, la réalité outaouaise et les besoins de la population en situation d'itinérance et la population à risque de le devenir.

Plus encore, le présent plan d'action est la reconnaissance ultime qu'il faut une multitude de partenaires pour combattre un fléau aussi accablant que l'itinérance, et que la concertation des partenaires, lorsque solidement appuyée par les divers niveaux de gouvernement, est une puissante mesure de lutte.

1.1 Résumé de la démarche de mise à jour

Au printemps 2007, le CRIO a amorcé les travaux de mise à jour du plan d'action concerté, exercice comportant plusieurs étapes et exigeant la participation de tous ses membres sur plusieurs mois.

Calendrier d'exécution	Démarche de mise à jour
Avril 2007	Administration du questionnaire en annexe auprès des membres du CRIO
Mai 2007	Consultations auprès d'usagers, de bénévoles, de collègues et de CA
30 mai	Réception des questionnaires remplis par les membres
4 juin	Rencontre du comité de révision pour l'amalgamation des données
13 juin	Présentation des données à la grande table et dégagement d'orientations
Juillet & août 2007	Rédaction, révision et suivi
Septembre 2007	Présentation du plan d'action concerté 2007-2012 à la grande table; consultations finales, dernières modifications et adoption du plan

2. Le CRIO

Le CRIO, un regroupement régional d'organisations solidairement engagées dans la lutte à l'itinérance, se veut d'abord un lieu de concertation et d'action. Sa mission : contrer le phénomène d'itinérance et d'exclusion en vue de bâtir une société plus inclusive. Notre Collectif régional définit le terme itinérance ainsi : une personne ou une famille à faible revenu qui, sur une base permanente, périodique ou temporaire, est sans domicile fixe ou présente des risques significatifs d'être sans domicile fixe dans un futur immédiat.

Autour de notre grande table se retrouve une trentaine d'organismes qui, dans leur champ d'activité respectif, exercent un rôle de premier plan sur la scène sociocommunautaire en lien direct ou indirect avec l'itinérance. Plusieurs ont pour mission de fournir une aide immédiate, des services d'intervention de crise ou d'urgence; certains offrent quotidiennement repas et(ou) gîte, alors que d'autres groupes effectuent du travail de rue; certains aussi se préoccupent de logement social, d'entraide et d'ameublement ou d'offrir des services d'accompagnement et de réinsertion sociale; il y a également les organismes de défense des droits pour l'obtention d'aide sociale ou d'un logement.

Bref, l'Outaouais dispose d'un important réseau de soutien sociocommunautaire. Et les acteurs sociaux qui le constituent adhèrent aux principes du « Droit de cité » Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec, déclaration commune des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de grande pauvreté. En y adhérant, les membres du CRIO signalent leur solidarité à l'égard des personnes en situation d'itinérance ou à risque, résolus dans leur conviction que personne ne devrait se retrouver sans abri, sans ressources ni soutien, que l'itinérance n'est pas une fatalité, qu'il est possible d'agir contre l'exclusion sociale, et qu'il en va de notre responsabilité collective.

2.1 Principes directeurs

Pour mener une lutte efficace, prévenir l'itinérance ou en atténuer les conséquences, le CRIO s'est donné des balises. Il s'agit notamment d'une série de principes directeurs qui guident ses actions sur le terrain sous la bannière de la concertation.

Principes relatifs aux personnes

- Toute personne et famille itinérante ou à risque d'itinérance a droit au respect de sa personne et de ses droits en tant que citoyen et citoyenne.
- Aucune personne ne devrait se retrouver sans abri contre sa volonté.
- Toute personne et famille itinérante ou à risque d'itinérance doit avoir accès à une gamme de services de santé et sociaux de qualité et adaptés à ses besoins.

Principes relatifs à l'organisation des services

- Développement d'un continuum de services et meilleure articulation des services entre eux afin d'améliorer la situation des personnes et familles itinérantes ou à risque aux prises avec des problèmes de santé mentale, de toxicomanie ou judiciaires.
- Consolidation et(ou) développement de mécanismes de coordination et de participation des partenaires concernés en fonction des objectifs communs.

2.2 Buts et objectifs régionaux

Individuellement et collectivement, les membres du CRIO s'engagent à répondre aux besoins des personnes et familles aux prises avec la problématique de l'itinérance ou à risque d'itinérance. Nos actions visent également à prévenir l'émergence de l'itinérance, à en atténuer les conséquences ainsi qu'à réduire le nombre de personnes et familles dans l'Outaouais aux prises avec cette problématique. Dans cette perspective, les objectifs régionaux du CRIO se résument comme suit :

- Renforcer le volet prévention-promotion auprès de la population à risque et de la population en général.
- Rejoindre le plus grand nombre possible de personnes ayant besoin des services offerts par le réseau d'organismes et d'établissements, y compris les jeunes, les adultes et les familles à risque ou aux prises avec la problématique de l'itinérance, en vue d'améliorer leur état de santé, de bien-être et leur qualité de vie.
- Assurer la continuité et la consolidation des services offerts qui favorisent l'autonomie et l'insertion sociale aussi bien des jeunes que des adultes.

2.3 Philosophie d'approche

Dans la lutte à l'itinérance, le CRIO souhaite susciter une participation aussi large et aussi diversifiée que possible, fondée sur l'ouverture, la confiance et le respect, et fonctionnant selon un mode consensuel. Dans cette optique, notre Collectif régional considère important d'examiner régulièrement ses propres pratiques, de les améliorer ou de les bonifier. Il considère tout aussi important d'encourager l'adhésion aux pratiques exemplaires, d'identifier et d'intégrer les leçons apprises en cours de route, et d'agir en conséquence, tout cela dans le but non pas de gérer, mais bien de lutter l'itinérance et d'en atténuer les conséquences.

3. Le territoire visé

Le CRIO réalise ses activités sur le territoire de l'Outaouais. L'Outaouais inclut la ville de Gatineau ainsi que les MRC du Pontiac, des Collines, de Papineau et de la Vallée-de-la-Gatineau.

3.1 Caractéristiques déterminantes

L'Outaouais se distingue des autres régions québécoises par son caractère transfrontalier avec la province de l'Ontario. Selon l'Observatoire en économie sociale et en développement régional, ce caractère lui confère plusieurs particularités régionales qui se manifestent aux plans social, économique, culturel, politique et démographique.

- Même si l'Outaouais renferme des lieux comme dans la ville de Gatineau où il peut faire bon travailler, le tissu social y demeure très fragilisé. On estime que le taux de pauvreté sur ce territoire fluctue entre 16 % à 25 %, bien qu'il s'agisse d'une des régions les mieux nanties en termes d'emplois bien rémunérés.
- Selon l'Observatoire, en 2002, la population outaouaise représente 4,4 % de la province (328 452 habitants). Depuis plus de 30 ans, le développement de l'Outaouais est marqué par une croissance démographique exceptionnelle attribuable, en grande partie, à l'apport de nouveaux migrants qui proviennent de divers coins de pays (le Québec, le Canada, l'étranger).
- En effet, selon le ministère de l'Immigration du Québec, la deuxième région du Québec, après Montréal, où le ratio d'immigrants est le plus élevé de la province, est l'Outaouais. En 2001, 18 000 immigrants vivaient en Outaouais, soit 6 % de la population totale de la région. Chaque année, plus de 1 000 nouveaux arrivants décident de s'installer dans la région, nombre que l'on projette d'augmenter pour répondre en partie aux besoins régionaux de main d'œuvre.
- La population de l'Outaouais est, dans son ensemble, plus jeune que celle du Québec. Toutefois, ce fait cache des disparités profondes sur le territoire. Depuis les dernières années, un large fossé s'est creusé entre l'urbain et le rural en Outaouais. Des inégalités s'accroissent également entre les quartiers d'une même municipalité. Par exemple, la ville de Gatineau renferme des poches importantes de pauvreté.
- Outre la dépendance économique et le sous-développement social, l'un des principaux obstacles en Outaouais, selon l'Observatoire, est sans nul doute l'éducation. L'Outaouais affiche une des pires performances québécoises en matière de scolarisation venant ainsi mettre un frein sérieux à son développement. Le taux de décrochage est élevé, l'offre de formation y est insuffisante et inadaptée aux réalités régionales.
- Avec la diminution de la fonction publique fédérale et la reconfiguration des économies locales (changements majeurs dans le domaine forestier, décroissance de l'activité agricole, etc.), la quantité et la qualité d'emplois qui prévalaient il y a à peine quelques années n'ont plus cours aujourd'hui en Outaouais. Le taux de chômage élevé chez les jeunes et la pauvreté qui affecte de plus en plus une partie de la population viennent confirmer cette précarité de l'emploi et ce mal développement.

3.2 Portrait général de l'itinérance

Un simple survol de la documentation traitant de l'itinérance au Québec suffit pour conclure qu'il y a, à ce sujet, une grande diversité de points de vue, une multiplicité de définitions, plusieurs causes et facteurs en jeu ainsi que différents estimés de l'ampleur du phénomène en termes de nombre et d'impact socio-économique. Par contre, il n'existe, ni pour l'Outaouais, ni même pour le Québec, de données formelles permettant d'affirmer que le nombre de personnes en situation d'itinérance est actuellement en croissance.

Il faut reconnaître que le dénombrement de personnes en situation d'itinérance est, pour le moins qu'on puisse dire, fort problématique au plan méthodologique. L'absence d'une définition uniforme de l'itinérance, la mobilité des individus touchés par le

phénomène et l'absence de domicile fixe sont autant de facteurs qui font obstacle à un exercice de dénombrement précis. Cependant, il est clair que les intervenants sur le terrain observent une augmentation des personnes sans abri, tel que rapporté par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ). Dans sa Plateforme de revendications de septembre 2006, le Réseau souligne que l'on assiste à un accroissement du nombre de personnes itinérantes dans les grands centres urbains, particulièrement dans les centres-villes. De plus, le RSIQ note que l'itinérance prend aussi de l'ampleur dans les villes de taille moyenne, les banlieues, les quartiers périphériques et les régions.

Selon le ministère de la Santé et des Services sociaux, cette situation est confirmée par de plus récentes études. L'Outaouais en est un exemple vivant. D'ailleurs, les membres du CRIQ, une trentaine d'organismes agissant sur la ligne de front, en sont témoins quotidiennement.

3.3 Portrait de l'itinérance en Outaouais

Historiquement, l'itinérance a surtout été associée à une personne, en particulier à un mendiant mâle qui vit dans la rue. Mais la situation a beaucoup évolué. Aujourd'hui, on ne parle plus seulement de personnes en situation ou à risque d'itinérance, mais bien de familles, de jeunes, de femmes, d'aînés... Ce phénomène n'est pas particulier à l'Outaouais, mais il y est très présent.

L'étude intitulée *Portrait de l'itinérance en Outaouais – Volet 2* publiée en novembre 2003 fait état d'éléments déclencheurs de la précarisation des conditions de vie d'individus et de familles, tels la disponibilité et le prix des logements de façon générale ainsi que l'accessibilité à des logements sociaux à prix modique. Selon cette étude, l'Outaouais n'est pas exempt de la crise du logement qui se fait sentir, particulièrement dans les centres urbains. La situation frontalière entre Ottawa et Gatineau amène un déplacement de population vers l'Outaouais où les loyers sont moins coûteux, bien qu'à la hausse, ce qui accentue l'effet de rareté des logements. Un aspect important de la crise actuelle est l'incapacité des gens à déboursier le coût d'un logement, et leur nombre augmente.

Selon cette même étude, la situation s'explique, outre l'augmentation du prix des logements, par la baisse de revenus des ménages. La diminution du revenu moyen brut des locataires québécois (de 28 136 \$ en 1991 à 27 148 \$ en 1996) est causée par l'augmentation du nombre de personnes sans emploi et bénéficiaires du soutien du revenu ainsi que par l'augmentation des travailleurs à temps partiel. De plus, les transformations dans la composition des ménages jouent un rôle de premier plan dans la précarisation des conditions de vie; le nombre de familles monoparentales et de personnes vivant seules augmente effectivement.

Ces familles ou ces personnes se retrouvent en situation de précarité économique dans le cas de la perte de leur revenu, étant donné que celles-ci ne peuvent compter sur celui d'un conjoint. Par conséquent, les transformations sociales et économiques auraient eu pour effet de fragiliser de nouveaux segments de la population, phénomène qui gonfle le nombre de personnes vivant des situations de vie précaires ainsi que des situations d'itinérance.

L'étude révèle qu'un quart des familles outaouaises sont monoparentales. De ce nombre, 80 % ont une femme comme chef de famille. Ces familles possèdent approximativement la moitié des revenus de ceux d'une famille ayant biparentale (36 349 \$ versus 68 268 \$). De plus, une personne sur cinq vit seule en Outaouais. Les familles monoparentales et les personnes seules sont particulièrement vulnérables, celles-ci ne pouvant compter sur le revenu d'un conjoint ou d'une conjointe. Il suffit qu'un événement survienne, ex. maladie, accident de travail ou perte d'emploi, pour que ces dernières se retrouvent dans une situation de vie précaire ou dans la rue.

Au cours de la dernière année, plusieurs organismes et groupes de soutien en Outaouais ont enregistré une augmentation de clientèles en situation d'itinérance ou à risque élevé de l'être. Et ils ont observé aussi un alourdissement des problématiques. Les personnes qui frappent à leurs portes ne sont pas seulement plus nombreuses, mais un plus grand nombre d'entre elles s'y présentent avec une multiplicité de problèmes (ex. santé mentale, toxicomanie, prostitution, judiciarisation, sous scolarisation).

Sur le terrain, on peut aisément repérer les indices qui portent les membres du CRIO à croire que le phénomène de l'itinérance s'étend en Outaouais et gagne de nouveaux segments de la population. En voici des exemples frappants :

- Le Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais signale que, depuis 2004, sa clientèle a augmenté de 25 %. Et la Soupe populaire de Hull rapporte non seulement une augmentation cette année de 10 %, mais aussi le fait que les usagers en demandent plus et plus tôt dans le mois.
- Le Centre Mechtilde, une maison d'hébergement et d'intervention pour femmes et familles, s'est vu dans l'obligation de refuser 153 femmes et enfants en 2005-2006 et 189 l'année suivante en raison d'un manque de places. On signale également une augmentation chez les femmes de tout près de 23 % dans le recours aux services post-hébergement, notamment la banque alimentaire.
- Pour sa part, le Centre social Kogaluk note une augmentation des problématiques chez la clientèle. Par exemple, sur 18 adultes, l'organisme dénombre 64 problématiques différentes et les demandes d'aide continuent de rentrer.
- Chez Entraide familiale de l'Outaouais, le seul organisme qui fait don de meubles et d'électroménagers dans la région, les indicateurs sont également à la hausse. Au cours des cinq dernières années, le nombre de dossiers actifs a augmenté de 65 %. La clientèle enfants âgés de 0 à 12 ans a grimpé de 69 %. Et les visites d'usagers en quête de meubles et de vêtements ont plus que doublé depuis 2002—800 familles ont frappé à sa porte l'an dernier.
- L'Appart Adojeune et l'Auberge du cœur Héberge-Ados, deux ressources d'hébergement pour les adolescents itinérants ou à risque de le devenir, ont vu les demandes d'hébergement augmenter, de façon régulière, année après année. En 2000-2001 et en 2001-2002 respectivement, l'Auberge du cœur Héberge-Ados a accueilli 126 jeunes. Après l'ouverture de l'Appart Adojeune en 2003-2004, ce chiffre (combiné) est grimpé à 170 jeunes. L'année suivante, 182 jeunes ont été accueillis. En 2005-2006, les ressources ont hébergé 244 jeunes et 235 jeunes l'année suivante. On parle donc d'une augmentation de 47 % du nombre de jeunes hébergés, sans compter les demandes qui ont dû être refusées pour diverses raisons (ex. liste d'attente, compression de service, menace de fermeture, etc.).

Le Portrait de la pauvreté en Outaouais, brossé par la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de l'Outaouais en 2002, vient confirmer ce dont les organismes sont témoins. Ses recherches révèlent que le fossé se creuse entre les ménages les mieux nantis et les ménages plus défavorisés. En fait, la Régie qualifie la situation d'alarmante.

- Selon les meilleures estimations, environ 21 % de la population de la région vit sous le seuil de faible revenu. En général, les femmes sont plus pauvres que les hommes et leur situation financière devient d'autant plus précaire lorsqu'elles sont à la tête de familles monoparentales.
- On retrouve sur le territoire une grande proportion de jeunes de moins de 24 ans qui vivent une situation financière difficile. Le quart des jeunes âgés de 20 à 24 ans n'ont pas complété leurs études secondaires, un taux qualifié de désastreux.
- On y retrouve également une grande proportion de personnes âgées qui vivent une situation financière tout aussi difficile, plusieurs subsistant dans des conditions de précarité permanente.
- Les personnes souffrant d'incapacité et celles issues de communautés culturelles sont durement touchées par la pauvreté, plusieurs d'entre elles vivant sous le seuil de faible revenu.
- Dans l'Outaouais, près du cinquième des familles sont frappées par la pauvreté. Les jeunes parents et les familles monoparentales sont généralement les plus touchés. La situation s'avère encore plus désastreuse chez les personnes seules, la moitié d'entre elles vivant sous le seuil de faible revenu.
- La majorité de ces ménages à faible revenu habitent principalement les districts du Pontiac, des Forestiers et de la Petite-Nation en secteur rural et le secteur de Hull en milieu urbain. C'est en Outaouais rural que les résidents doivent compter le plus sur les transferts gouvernementaux qui représentent près du quart de leurs revenus.

- Les personnes peu scolarisées demeurent économiquement plus fragiles et sont susceptibles de se retrouver sur le chômage ou de dépendre de l'aide sociale. Plus de 90 % des prestataires de l'aide sociale n'ont, au mieux, qu'une scolarité de niveau secondaire souvent non complétée.
- Quelque 3 000 personnes autochtones auraient été recensées en Outaouais. Bien qu'il n'existe pas d'indicateur précis relatif au nombre d'autochtones parmi la population en situation d'itinérance sur le territoire, divers ouvrages portent à croire que les autochtones représentent un groupe particulièrement à risque d'itinérance. Malgré le fait que certaines personnes autochtones utilisent les services en place, les liens avec cette communauté sont à développer afin de mieux répondre aux besoins particuliers de cette clientèle.

3.4 Phénomène à multiples visages

Le CRIO et le RSIQ, de même que le ministère de la Santé et des Services sociaux, font consensus sur la démographie du phénomène de l'itinérance. Historiquement marqué par la présence masculine adulte, le visage de l'itinérance se diversifie tout autant en Outaouais qu'ailleurs au Québec.

Comme le fait remarquer le RSIQ, l'itinérance ne se réduit plus à l'image du clochard alcoolique. Maintenant se retrouvent à la rue des personnes issues des communautés culturelles, incluant des personnes sans statut et des autochtones. Les femmes sont aussi de plus en plus nombreuses à vivre l'expérience de la rue. Sur le terrain, on voit davantage de couples et de familles monoparentales ou biparentales.

Dans divers ouvrages, tels les rapports annuels d'organismes communautaires, on note que le spectre d'âge s'élargit aussi. Soupes populaires, banques alimentaires, services d'intervention de crise et d'urgence, refuges et centres d'hébergement—à tous ces endroits, on constate que les jeunes en situation d'itinérance sont de plus en plus jeunes et que le nombre de personnes âgées sans abri se multiplie.

3.5 Réseau d'aide et de solidarité de l'Outaouais

La table du CRIO est un reflet fidèle du réseau d'aide et de solidarité implanté en Outaouais. Notre Collectif est constitué d'une trentaine d'organismes solidement ancrés dans leur champ de compétences respectif. Chacun accomplit une mission bien précise tout en étant engagé dans une démarche concertée de lutte à l'itinérance. Plus souvent qu'autrement, c'est la combinaison de nos actions, services, ressources et pratiques qui permet aux individus de vaincre l'itinérance. La liste des organismes à l'œuvre sur le terrain ainsi qu'un inventaire des services offerts par ces derniers se trouvent en annexe.

L'enchaînement de tous ces éléments essentiels—actions, services, ressources et pratiques d'intervention sociale—constitue à n'en pas douter une force, voire un atout communautaire indispensable à l'Outaouais. Mais la chaîne que forment nos organismes communautaires n'est aussi forte que le plus faible de ses maillons. Et faiblesse de plus d'un maillon il y a, car les organismes à l'œuvre sur le terrain sont essoufflés, débordés et affligés de précarité financière. Cet état chronique, maintes fois documenté, limite sérieusement les capacités organisationnelles individuelles et collectives.

Cette situation a été dénoncée par la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de l'Outaouais dans son document intitulé *Portrait de la pauvreté en Outaouais* (2002). La Régie y affirme que les organismes communautaires ne suffisent pas à la tâche, réclamant des gouvernements qu'ils s'attaquent aux causes structurelles de la pauvreté et mettent de l'avant des mesures concrètes pour contrer ce fléau.

La Plateforme de revendications du RSIQ campe bien les facteurs qui fragilisent les organismes et le réseau communautaire tout entier. En voici un extrait qui décrit précisément ce que vivent les organismes engagés dans la lutte à l'itinérance :

« Les sources de financement récurrentes sont rares et les fonds dédiés au financement de la mission sont insuffisants, ce qui contraint les organismes à consacrer beaucoup de temps et d'énergie à la recherche de financement et à l'organisation d'activités d'autofinancement.

Du côté fédéral, l'Initiative nationale pour les sans-abri a permis de mettre en place dès 2001 des fonds dédiés en itinérance en milieu urbain, avec l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC), et en milieu rural, avec le Fonds régional d'aide aux sans-abri (FRASA). Malheureusement, ces fonds ne sont pas récurrents et [...] leur poursuite n'est pas assurée. Du côté du gouvernement du Québec, il n'y a pas de programme dédié en itinérance; la plupart des groupes reçoivent des fonds pour réaliser leur mission à travers le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du MSSS. Celui-ci s'avère trop souvent insuffisant, ce qui conduit les organismes à chercher d'autres sources de financement, notamment des subventions par projet (qui de par leur nature sont non récurrentes).

La précarité financière contribue également à l'alourdissement des charges de travail, à la précarité des emplois et au roulement important des équipes de travail. L'augmentation des ressources des organismes permettrait d'offrir des conditions de travail plus acceptables et davantage de formation, de soutien et d'encadrement aux intervenantEs. »

Comment développer, maintenir et consolider efficacement l'action communautaire, alors que la survie même des organismes, loin d'être assurée, gruge ce que nous avons de plus précieux pour lutter contre l'itinérance?

La nécessité d'investir davantage dans le soutien communautaire en Outaouais comme ailleurs est dictée par la situation elle-même. Le défi qui confronte les organismes membres du CRIO dépasse leurs capacités actuelles d'y faire face. Il ne s'agit pas seulement de faire lutte à l'itinérance. Nous devons aussi freiner et son augmentation et sa diversification et son aggravation. Nous sommes effectivement confrontés à un phénomène multidimensionnel qui exige de toute notre société, y compris de tous les paliers de gouvernement, une intervention soutenue à la fois multidimensionnelle, multidirectionnelle, multisectorielle, multidisciplinaire.

3.6 Inventaire des ressources communautaires

En Outaouais, il y a plus de 35 organismes qui œuvrent auprès des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance. Le refuge en Outaouais, Le Gîte Ami, possède un immeuble de 45 chambres individuelles pour l'hébergement d'urgence aux personnes itinérantes. En comptabilisant les ressources immobilières des organismes offrant du soutien communautaire, nous dénombrons plus de 220 chambres ou logements (sans compter les 2 800 unités de logement social de l'Office municipal d'habitation), ainsi que quatre maisons et six chalets dans la région disponibles pour la population itinérante ou à risque de le devenir. Ainsi, 50 logements, dont deux de transition, sont disponibles pour les femmes et les enfants victimes de violence. Pour les jeunes, c'est 32 chambres, dont deux de dépannage, et deux logements qui sont offerts aux jeunes à risque d'itinérance. Également, 131 logements et chambres avec soutien communautaire sont disponibles. Par ailleurs, la région de l'Outaouais regroupe quatre banques alimentaires, trois organismes qui offrent des repas en milieu urbain (soupes populaires), quatre centres de jour de même qu'un organisme qui possède un comptoir de dons de meubles et vêtements ainsi qu'un camion de déménagement.

En ce qui a trait aux ressources humaines, des centaines de personnes dans les nombreux organismes se dévouent à la lutte à l'itinérance et à l'amélioration des conditions de vie de leurs usagers. Le seul exercice d'inventaire nous permet de chiffrer à plus de 200 le nombre de personnes qui travaillent dans le milieu communautaire auprès des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance. Enfin, en terme de ressources matérielles, les organismes du milieu rendent disponibles des accessoires de literie, du transport, des réseaux informatiques, des équipements de déménagement, des meubles et vêtements, des salles communautaires multiservices ainsi que des cafétérias pour leurs locataires. Pour plus de détails, consulter l'inventaire à l'annexe B.

4. PORTRAIT D'ENSEMBLE DES DEFIS DE L'ITINERANCE EN OUTAOUAIS

(Portrait compilé à partir de multiples consultations, de données recueillies par questionnaire auprès des membres du CRIO et de constats établis en session de travail)

Augmentations	Trous / carences de services	Manques	Besoins particuliers
Alourdissement des problématiques - pauvreté - multi problématiques - santé mentale - toxicomanie (drogues dures) - prostitution juvénile - judiciarisation - décrochage scolaire - sous scolarisation	Dépannage alimentaire - souper avant le 15 du mois - aide plus d'une fois par mois Toxicomanie / santé mentale - services - accès à la désintox - maison de désintox Triage multidisciplinaire	Engagement - désengagement d'agences, CJO, réseau scolaire, municipal - appui à la problématique de la toxicomanie - arrimage scolaire / social Services - jeunes - toxicomanie - santé mentale - réinsertion - maison (centre) pour hommes Logements - abordables - avec support communautaire - accès au logement - supplément au loyer - sensibilisation des proprios Ameublement - reconnaissance du droit à l'ameublement - service de déménagement - service d'entreposage Famille - réseau familial - soutien familial Revenu - pour les personnes et familles - pour les organismes	Jeunes - lieu / bâtiment pour les jeunes - café culturel - service d'écoute Services - hébergement spécialisé - infirmier de rue - urgence / crise - information sur les services - logements sociaux avec support communautaire - aide juridique - + de dépannage alimentaire - réinsertion - maison de thérapie - centre de désintoxication - accès à des laveuses et sècheuses
Nombre et type de clientèles - enfants - jeunes - jeunes adultes, mères, familles - familles monoparentales - personnes âgées - immigrantes	Interventions en cas d'éviction		
	Service de déménagement et d'entreposage		
	Gestion des revenus		
	Accompagnement plus long		
Demande de services/produits - alimentation, logement, ameublement, vêtements - variété de services requis : appels d'aide de parents, services pour les 12-13 ans, aide juridique, service de garde, retour aux études, hébergement pour hommes (maison de femmes), déménagement, entreposage de biens	Meilleures coordination et complémentarité des services (regroupement liste d'appels, conditions de pratiques, etc.)		
	Logements/hébergements spécialisés : hommes, handicap, santé mentale, mineurs, femmes, familles		
	Organisme pour les jeunes 17-18		
Risques d'itinérance	Plateau de travail, réinsertion en emploi, formation, retour aux études		
	Centre de répit pour les personnes et les familles		

5. ANALYSE ET IMPACTS 2003-2006

(Analyse réalisée à partir de multiples consultations, de données recueillies par questionnaire auprès des membres du CRIO et de constats établis en session de travail)

Analyse des causes structurelles et autres menant à l'augmentation, la diversification et l'aggravation de l'itinérance

Principaux constats :

- Élargissement de l'écart entre riches et pauvres
- Augmentation de la richesse individuelle au détriment de la richesse collective
- Société de charité versus société de droits sociaux
- Revenus inadéquats
- Insuffisance et coût de logement
- Violence conjugale
- Manque de réseau social et de soutien familial
- Décrochage scolaire très élevé
- Sollicitation de jeunes pour emplois précaires
- Isolement des parents, familles et jeunes
- Désengagement des institutions
- Manque de volonté politique
- Culture de l'instantané
- Discrimination familiale, sociale, raciale
- Obstacles liés à l'accès à l'information

Autres constats ayant un impact sur la concertation

- Sous-financement chronique des organismes
- Précarité de leurs ressources humaines et matérielles
- Manque de coordination des services

Impacts découlant de la concertation d'actions en Outaouais avec l'appui financier de l'IPAC

- Meilleure reconnaissance par nos différents partenaires de l'importance de la présence et de l'accroissement du phénomène de l'itinérance en Outaouais (femmes, jeunes, familles, etc.); ex. accroissement du financement du PSOC
- Création d'une table régionale (CRIO) devenue porte-voix régional de l'itinérance auprès de la population, des médias, des élus, des décideurs et des partenaires
- Accès par les organismes à un lieu d'échanges formels grâce à la table régionale CRIO qui favorise la planification et la prise d'actions communes
- Passage d'un discours de l'itinérance comme choix individuel à un discours portant davantage sur l'itinérance comme conséquence de choix de société.
- Passage d'une vision de lutte à l'itinérance favorisant la charité individuelle vers une vision de droits sociaux.
- Émergence des groupes de leur propre pauvreté pour offrir plus de services à la population en situation d'itinérance ou à risque de l'être
- Consolidation et développement de services d'urgence et d'insertion entre autres par le logement
- Reconnaissance du logement comme une mesure de lutte à l'itinérance
- Augmentation du nombre de logements sociaux avec support communautaire et de logements de transition
- Arrimage des actions avec le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec
- Mise sur pied d'une plateforme de revendications pour une politique sur l'itinérance couvrant six axes : droit de cité, revenu décent, droit au logement, droit à l'éducation, droit à la santé, réseau d'aide et de solidarité

6. PRIORITÉS ET PRIORISATION 2007-2012

(Exercice réalisé à partir de multiples consultations, de données recueillies par questionnaire auprès des membres du CRIO et de constats établis en session de travail)

Priorités d'intervention à partir de 2007	Priorisation préliminaire pour 2007-2012
Organismes : - Maintien des acquis - Financement récurrent - Conditions de travail - Formation - Concertation et coordination politiques - Concertation et coordination des services Répondre aux besoins de base Assurer la continuité des services Prévenir Sensibiliser / informer Comblar les trous / carences de services Concentrer sur les jeunes / familles Arrimer avec les secteurs santé mentale et toxicomanie	1 Au plan macro—Prérequis absolus : • Continuité des services • Financement accru et récurrent des organismes en réponse aux besoins identifiés • Amélioration des conditions de vie par l'augmentation des sommes allouées pour l'aide sociale et autres mesures de soutien au plan social 2 Au plan micro (organisationnel-régional) : • Assurer la coordination des services directs auprès de la clientèle en Outaouais • Assurer une offre de service en lien avec les besoins de base : habillement, sécurité alimentaire, logement, ameublement, etc. • Prévention / information / sensibilisation 3 Prioriser le secteur jeunes : jeunes ados, jeunes adultes, jeunes familles (incluant monoparentales) 4 Arrimage de services avec les secteurs santé mentale et toxicomanie

7. PLAN D'ACTION CONCERTÉ 2007-2012

AXES D'INTERVENTION OBJECTIFS GÉNÉRAUX POPULATION VISÉE

PISTES D'ACTION

(Élaboré à la lumière de l'ensemble des données recueillies auprès des membres du crio, et des constats établis en session de travail le 13 juin 2007, ainsi qu'à partir du document l'organisation des services en itinérance en outaouais (2004).

Axe d'intervention

Promotion — Prévention

Objectifs généraux

Prévenir l'exclusion sociale et l'itinérance

Agir sur les facteurs menant à l'exclusion sociale et à l'itinérance

Population visée

Population générale

Personnes et familles en situation d'itinérance ou à risque

Personnes et familles vivant une situation de grande pauvreté

- Promotion du respect des droits fondamentaux des personnes et familles en situation d'itinérance ou à risque de le devenir et aux moyens de répondre aux besoins de base
- Inclusion de l'ameublement comme droit fondamental et en conséquence un besoin de base à combler
- Promotion des positions du CRIO en ce qui a trait à l'itinérance et aux principes directeurs des actions du Collectif et de ses membres
- Activités de promotion des services et de prévention dans les milieux de vie et les lieux où se retrouvent les populations à risque, en particulier les enfants, jeunes, femmes à la tête de familles monoparentales
- Accentuation des efforts de prévention en amont afin d'éviter que la situation ne se dégrade
- Activités de sensibilisation aux préjugés pour la population et les partenaires, axées sur la reconnaissance de droits économiques et sociaux incluant le droit à l'ameublement
- Soutien les initiatives du milieu visant la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale
- Augmentation du nombre de travailleurs de rue / de milieu
- Soutien au revenu familial des personnes et familles fragilisées
- Construction d'un bâtiment pour l'hébergement d'urgence
- Construction de logements sociaux abordables pour les jeunes
- Activités ou lieux d'expression pour les jeunes

7. PLAN D'ACTION CONCERTÉ 2007-2012

AXES D'INTERVENTION OBJECTIFS GÉNÉRAUX POPULATION VISÉE

PISTES D'ACTION

(Élaboré à la lumière de l'ensemble des données recueillies auprès des membres du crio, et des constats établis en session de travail le 13 juin 2007, ainsi qu'à partir du document l'organisation des services en itinérance en outaouais (2004).

Axe d'intervention

Dépistage

Objectifs généraux

Mettre en place et consolider les activités de dépistage

Rejoindre le plus grand nombre de personnes susceptibles d'avoir besoin de services et les orienter vers les services nécessaires

Population visée

Personnes et familles en situation d'itinérance ou à risque

Personnes et familles vivant une situation de grande pauvreté

- Activités de dépistage par le travail de rue, de milieu, dans les centres de jour par du travail social professionnel ainsi que les activités de démarchage (outreach)
- Consolidation, augmentation, priorisation et financement des activités de dépistage
- Soutien dans le milieu de vie en vue de prévenir la dégradation des conditions de vie des personnes et familles à risque
- Arrimage amélioré entre les organismes de soutien et le réseau afin que les acteurs sachent vers qui se tourner ou à qui référer selon la situation qui se présente à eux
- Revue avec le milieu scolaire, communautaire et institutionnel de la procédure relative aux jeunes (suspension externe, conditions, etc.)
- Service de médiation pour éviter la mise à la rue de locataires en raison d'un conflit ou autre situation déplorable

7. PLAN D'ACTION CONCERTÉ 2007-2012

AXES D'INTERVENTION OBJECTIFS GÉNÉRAUX POPULATION VISÉE

PISTES D'ACTION

(Élaboré à la lumière de l'ensemble des données recueillies auprès des membres du CRIO, et des constats établis en session de travail le 13 juin 2007, ainsi qu'à partir du document l'organisation des services en itinérance en outaouais(2004).

Axe d'intervention

Accueil — Évaluation des besoins — Orientation

Objectifs généraux

Adapter les services en fonction des besoins spécifiques des personnes et des familles fragilisées : jeunes, femmes y compris celles aux prises avec des problèmes de santé mentale, personnes âgées

Consolider les mécanismes de concertation privilégiés par le CRIO et en développer de nouveaux

Développer un mécanisme de coordination régionale

Population visée

Personnes et familles en situation d'itinérance ou à risque

Personnes et familles vivant une situation de grande pauvreté

- Service d'évaluation conjugué à des services de soutien, d'accompagnement et de référence personnalisés vers les différentes ressources, y compris consolidation
- Mise en place d'un lieu de coordination et d'arrimage pour offrir la réponse la mieux adaptée aux besoins des personnes en tenant compte des ressources disponibles
- Consolidation de l'hébergement d'urgence, notamment l'hébergement pour femmes, incluant le support communautaire qui s'y rattachent, et des services de base (alimentation, hygiène, santé, y compris plus grande interaction entre les centres de jour et les gîtes
- Formation du personnel – guides personnalisés disponibles par télécommunications – pour faciliter l'évaluation des besoins des personnes visées pour mieux y répondre
- Optimisation du réseau de communication entre les organismes du milieu pour pouvoir offrir le meilleur service possible
- Davantage de formation aux intervenants de première ligne puisque ce sont eux qui transigent directement avec la clientèle
- Développement des services en matière de dépendance
- Maintien de lieux d'inclusion diversifiés spécifiquement pour les jeunes, les adultes et autres clientèles prioritaires
- Renforcement de l'action sur le terrain au moyen de ressources humaines et financières pour que les organismes puissent répondre adéquatement aux multiples besoins
- Hébergement d'urgence pour les familles, incluant les familles monoparentales (femmes et/ou hommes avec enfants)
- Ajout de services en cas d'éviction
- Ajout de service de déménagement et d'entreposage de meubles et de biens
- Guichet unique 24 sur 24, 7 sur 7, incluant centre de référence des services de santé et sociaux ainsi que logement/hébergement

7. PLAN D'ACTION CONCERTÉ 2007-2012

AXES D'INTERVENTION OBJECTIFS GÉNÉRAUX POPULATION VISÉE

PISTES D'ACTION

(Élaboré à la lumière de l'ensemble des données recueillies auprès des membres du crico, et des constats établis en session de travail le 13 juin 2007, ainsi qu'à partir du document l'organisation des services en itinérance en outaouais(2004).

Axe d'intervention

Soutien — Réadaptation
— Intégration sociale

Objectifs généraux

Mettre en place un continuum de services de base en fonction des besoins et du cheminement des personnes itinérantes ou à risque

Population visée

Personnes et familles en situation d'itinérance ou à risque

Personnes et familles vivant une situation de grande pauvreté

- Offre de service en lien avec les besoins de base : prestation de nourriture, vêtements, ameublement et logement, notamment l'exploitation de maisons d'hébergement, d'établissements de douches ou de lessive, de banques alimentaires, de cuisines populaires, d'entreposage et de livraison de meubles, etc.
- Ajout d'un service de repas (dîner) les fins de semaine
- Consolidation de ressources de soutien à moyen et long termes, notamment des logements sociaux avec soutien communautaire
- Établissement d'appartements / de chambres supervisées (type projet Hamel) / de maisons de chambres dans le centre-ville de Hull
- Consolidation de services et ressources surtout pour les jeunes, les parents et les personnes sortant d'institutions
- Consolidation des postes d'intervenants pour offrir un service continu et personnalisé, faciliter les suivis et entretenir le contact / les liens avec personnes
- Adaptation des services spécialisés en désintoxication pour hommes / femmes en situation d'itinérance
- Amélioration de l'offre de services de santé physique et mentale ainsi que les services sociaux courants dans les lieux où se trouvent les personnes visées, particulièrement des femmes vivant une problématique de santé mentale
- Arrimage amélioré avec les partenaires spécialisés en santé mentale, notamment une réévaluation de la politique des soins de santé mentale et un support aux organismes dans le cas de requête en évaluation psychiatrique
- Consolidation/développement de soutien dans la communauté pour les personnes/familles à risque
- Amélioration du suivi et des ressources pour les personnes sortant d'un séjour en établissement public, en hébergement temporaire ou transitoire pour favoriser leur intégration sociale et prévenir une dégradation de leurs conditions de vie
- Plus d'options / de places à séjourner pour la transition entre la fin du séjour en établissement et la réinsertion sociale
- Consolidation et développement de lieux d'inclusion sociale diversifiés
- Service aux personnes et familles en situation d'éviction

7. PLAN D'ACTION CONCERTÉ 2007-2012

AXES D'INTERVENTION OBJECTIFS GÉNÉRAUX POPULATION VISÉE

PISTES D'ACTION

(Élaboré à la lumière de l'ensemble des données recueillies auprès des membres du crio, et des constats établis en session de travail le 13 juin 2007, ainsi qu'à partir du document l'organisation des services en itinérance en outaouais (2004).

Axe d'intervention

Conditions de réussite pour la concertation régionale en itinérance

Objectifs généraux

Renforcer la concertation et la collaboration entre les organismes communautaires, les établissements et le réseau

Favoriser le développement de la formation

Population visée

Organismes et établissements concernés par la problématique de l'itinérance

- Développement et consolidation des mécanismes de coordination et de concertation privilégiés par le CRIQ
- Mise en commun, concertation, expérimentation, analyse, amélioration et développement de pratiques terrain exemplaires
- Financement pour le travail de coordination, de formation, de communication
- Consolidation des partenariats et établissement de nouveaux partenariats
- Mise en place de coordination des services (incluant mécanismes, outils communs, projets de concertation)
- Amélioration de l'efficacité et de la transparence dans les pratiques d'information et de communication existantes entre les différents acteurs communautaires, institutionnels, ministériels et politiques aux niveaux local, régional, provincial et fédéral
- Développement des compétences des intervenants(es) oeuvrant avec des clientèles itinérantes ou marginalisées en commençant par l'élaboration, l'adoption et la mise en oeuvre d'un plan de formation
- Consolidation du travail en réseau par la mise en place de rencontres entre organismes et institutions, selon les problématiques pour établir des rapports égalitaires et des mandats clairs
- Réflexion et prise de position sur les grands enjeux tels le concept de guichet unique et autres préoccupations communes

INDICATEURS DE PROGRÈS

- Renforcement du volet prévention-promotion auprès de la population à risque et de la population en général, du volet dépistage, du volet accueil-évaluation des besoins-orientation ainsi que du volet soutien-réadaptation-réintégration sociale.
- Le réseau d'organismes oeuvrant auprès des jeunes, des adultes et des familles à risque ou en situation d'itinérance rejoint le grand nombre de personnes susceptibles d'avoir besoin de services en vue d'améliorer l'état de santé, de bien-être et la qualité de vie des personnes touchées.
- Continuité et poursuite de la consolidation des services offerts qui favorisent l'autonomie et l'insertion sociale aussi bien des jeunes que des adultes.

8. Mise en oeuvre

En ce qui a trait à la mise en œuvre du Plan d'action concerté 2007-2012, le CRIO compte sur les divers niveaux de gouvernement pour que ces derniers fassent leur part en lui apportant appui et renfort. D'une part, avec l'appui du programme fédéral IPLI—Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance, nous pourrions poursuivre le travail de concertation des services et agir sur les priorités retenues.

D'autre part, il y a le gouvernement du Québec; sa participation s'avère tout aussi essentielle, notamment pour le financement relatif à la mission de base des organismes de lutte à l'itinérance dans le cadre du programme de soutien aux organismes communautaires.

Et, à l'échelle municipale, l'adoption d'une politique d'action communautaire couvrant six axes, notamment droit de cité, revenu décent, droit au logement, droit à l'éducation, droit à la santé, réseau d'aide et de solidarité, constituerait à n'en pas douter un point tournant dans la lutte à l'itinérance en Outaouais.

D'autres mesures de mise en œuvre seront considérées selon les ressources disponibles.

9. Viabilité continue : services, partenariats et capacité communautaire

Les problématiques reliées à l'itinérance, et de façon plus générale à l'exclusion sociale, ne peuvent être résolues à partir de la seule entente fédérale-provinciale dans le cadre du programme IPLI. La venue du programme IPAC, maintenant IPLI, vient répondre à une partie des besoins exprimés par les organismes au nom des personnes et des familles en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. La viabilité des services nécessaires devient un élément de préoccupation important, car elle doit être assurée à plus long terme. La non-récurrence du financement pose problème pour bon nombre d'organismes communautaires. Dans ce contexte, la concertation et le partenariat dans le cadre de divers projets sont des sources d'inspiration importantes.

Cependant, la plupart des différents projets se terminant exigent le maintien des services qui répondent toujours à un besoin. Les organismes communautaires concernés font preuve de beaucoup de créativité pour augmenter leurs sources de financement et sont largement soutenus par la communauté de diverses façons—dons d'individus, de sociétés ou de communautés religieuses, contributions de Centraide, différents programmes d'employabilité, partage de ressources et d'équipements, activités d'autofinancement et autres moyens. D'autres reçoivent déjà des subventions de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais pour leur mission globale ou des projets particuliers. De 2002 à 2007, selon les données de l'Agence, c'est près de 270 000 \$ qui a été investi dans la lutte à l'itinérance dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires du ministère de la Santé et des Services sociaux, amenant le budget global du programme alloué aux organismes qui œuvrent auprès des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance à plus de 4,8 millions par année.

Toutefois, il ne faut pas oublier que l'itinérance n'est pas une problématique en vogue ou qui suscite la sympathie. Rappelons aussi que les principaux employeurs dans notre région sont les fonctions publiques fédérale et provinciale limitant ainsi le bassin d'entreprises privées. Il ne sera pas facile pour les organismes communautaires d'assurer la pérennité des services qui seront mis en place. Ils seront tout de même appelés à poursuivre leurs efforts en ce sens, de concert avec la communauté, en vue de trouver des pistes de solutions ainsi que des moyens concrets de favoriser la viabilité des activités mises en place dans le cadre de l'IPLI.

Par conséquent, le Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais considère qu'un appui financier récurrent doit être assuré par les différents bailleurs de fonds concernés par la problématique, soit les gouvernements municipaux et le gouvernement provincial et fédéral afin de véritablement agir sur la problématique de l'itinérance et de la pauvreté en général à moyen et à long termes.

10. Contribution IPLI à la mise en œuvre du plan d'action concerté

En décembre 2006, le gouvernement fédéral a annoncé la reconduction de son financement en matière de lutte à l'itinérance. Par conséquent, en 2008, un nouveau programme intitulé IPLI – Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance – sera mis en place. D'ici la conclusion de la nouvelle entente Canada-Québec, des mesures transitoires seront prises pour maintenir les services existants jusqu'au 31 décembre 2007.

La principale fonction de l'IPLI est de faire des investissements stratégiques en vue de soutenir une large mobilisation de la communauté devant l'itinérance. Grâce à l'IPLI, une communauté comme l'Outaouais peut orienter l'investissement du Canada vers quatre secteurs d'activités du continuum de mesures de soutien, selon les besoins déterminés par la communauté. Ces quatre secteurs sont (annexe B) :

- la prévention;
- les installations et services d'urgence;
- les logements de transition, supervisés ou à long terme, et services associés à la stabilité;
- l'amélioration des services et réseaux de prestation des services de la collectivité.

Les projets communautaires financés par l'IPLI devront prendre en considération le souci du Canada d'encourager une harmonisation efficace de ses investissements et de ceux des provinces, notamment ceux du Québec, et de faciliter davantage l'accès aux solutions de logement stables. Le financement de projets accordé dans le cadre de l'IPLI couvre la période du 1er avril 2007 jusqu'au 31 mars 2009.

À cette fin, l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, procèdera à un appel d'offres à l'automne 2007. La région de l'Outaouais recevra dans le cadre d'IPLI une allocation de 1 583 322 \$ incluant les mesures transitoires du 1er avril au 31 décembre 2007. C'est donc la somme de 989 577 \$ qui sera allouée aux priorités établies dans le cadre du Plan d'action concerté de lutte à l'itinérance en Outaouais pour la période du 1er janvier 2008 au 31 mars 2009.

Priorités aux fins de financement dans le cadre de l'IPLI

Chaque projet présenté aux fins de financement dans le cadre de l'entente Canada-Québec doit obligatoirement s'inscrire dans le continuum de services établi par le CRIO et participer à la mise en place ou au renforcement des liens entre les différentes ressources intervenant auprès des populations visées;

De plus, la consolidation des activités déjà financées dans le cadre des mesures transitoires seront considérées prioritaires.

Étant informée des objectifs et priorités respectifs du Canada et du Québec qui, avec le plan communautaire guideront la sélection des projets, l'Agence identifie quatre priorités d'intervention pour la région, à savoir :

1. La continuité et le renforcement des activités existantes et/ou essentielles;
2. La prévention de l'itinérance auprès des populations à risque;
3. L'amélioration de l'offre de services aux personnes vulnérables en ce qui a trait aux besoins de base;
4. Le renforcement des interventions auprès des jeunes (adolescents, jeunes adultes, jeunes familles).

Comité aviseur

Un comité aviseur local sera formé pour analyser les projets soumis et émettre des recommandations à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais pour le financement des projets retenus. Ce comité sera composé de représentants et représentantes de chacune des entités suivantes avec comme préoccupation de faire appel à certaines personnes expertes lorsque nécessaire :

- Agence de la santé et des services sociaux (1) ;
- Centre de santé et de services sociaux de Gatineau (1);
- Université du Québec en Outaouais (1) ;
- Centraide Outaouais (1) ;
- Organismes communautaires (2) ;
- Ville de Gatineau (1).

Afin d'éviter un conflit ou toute apparence de conflit d'intérêt, les représentants et représentantes siégeant au comité aviseur ne pourront déposer de demandes d'aide financière dans le programme IPLI. L'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais assurera la coordination des travaux de ce comité.

Les membres du Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais recommandent que les projets issus du milieu communautaire soient privilégiés aux fins de financement. Conformément à l'entente signée entre le gouvernement du Canada et du Québec concernant l'IPLI, les montants qui seront alloués aux organismes communautaires pour la réalisation d'activités ou de services seront non récurrents et ne pourront être accordés au-delà du 31 mars 2009.

Critères d'analyse des projets

Les projets présentés par les organismes soumissionnaires seront analysés en regard des critères suivants :

- la pertinence du projet en lien avec le plan d'action régional ;
- la préoccupation d'éviter les bris de services ;
- la capacité de l'organisme à réaliser le projet ;
- la complémentarité du projet avec les services existants pour éviter les dédoublements ;
- le niveau de concertation avec les partenaires du milieu ;
- la capacité de l'organisme à assurer la pérennité du projet ;
- les retombées du projet sur la communauté ;
- le respect de normes de qualité pour le développement des services ;
- la démonstration d'une recherche de financement auprès d'autres bailleurs de fonds.

Contrepartie

Aux fins de l'IPLI – Collectivités désignées, la contribution du Canada peut constituer jusqu'à 50 % du financement de l'ensemble des projets financés sur le territoire visé. À titre de comparaison, en 2006-2007, le programme de soutien aux organismes communautaires du ministère de la Santé et des Services sociaux allouait 1,4 millions aux organismes en appui à leur mission globale, ces derniers ayant vu leur projet reconduit lors des mesures transitoires en avril 2007. De plus, la réalisation des projets financés par l'IPLI a pu se faire également grâce à la contribution de Centraide (262 000 \$), du gouvernement du Québec (191 000 \$) et des activités d'autofinancement des organismes (156 000 \$).

STRATÉGIE DE RÉALISATION DU PLAN			
PRIORITÉS	RÉSULTATS VISÉS	EXEMPLES DE PISTES D'ACTION	MESURES DE PROGRÈS
La continuité et le renforcement des activités existantes et/ou essentielles. La prévention de l'itinérance auprès des populations à risque. L'amélioration de l'offre de services aux personnes vulnérables en ce qui a trait aux besoins de base. Le renforcement des interventions auprès des jeunes (adolescents, jeunes adultes, jeunes familles)	Réduction de l'itinérance - Baisses de besoins en mesures d'urgence - Transitions vers la stabilité de logement Prévention de l'itinérance - Évitement de perte de logement ou placements préventifs. Intégration sociale - Interventions favorisant une autonomie propice à la stabilité de logement.	- Soutien dans le milieu de vie en vue de prévenir la dégradation des conditions de vie des personnes et familles à risque. - Consolidation de ressources de soutien à moyen et long termes, notamment les logements sociaux avec soutien communautaire. - Consolidation de services et ressources pour les jeunes, les parents et les personnes sortant d'institutions. - Activités de prévention et de promotion dans les milieux de vie et les lieux où se retrouvent les populations à risque. - Amélioration du suivi et des ressources pour les personnes sortant d'un séjour en établissement public, en hébergement temporaire ou transitoire. - Augmentation du nombre de travailleurs de rue/de milieu. - Ajout de services en cas d'éviction. - Ajout de service de déménagement et d'entreposage de meubles et de biens. - Accroissement du soutien communautaire en logement. - Services aux personnes en cas d'éviction - Ajout d'un service de dîner les fins de semaine. - Consolidation de l'hébergement d'urgence (notamment pour les familles). - Activités ou lieux d'expression pour les jeunes. - Lieux d'inclusion sociale diversifiés	- Nombre d'individus en situation d'itinérance obtenant un placement en logement, soit de transition, soit supervisé, soit régulier qui correspond à une stabilité de logement accrue. - Nombre d'individus recevant un service pour éviter la perte de logement ou accéder à des conditions de logement appropriées. - Nombre d'individus obtenant un placement préventif en logement suite à une intervention à cette fin avant leur sortie d'un milieu de vie encadré. - Nombre d'interventions ayant favorisé une plus grande stabilité de logement chez la personne. - Nombre d'interventions ayant favorisé une plus grande autonomie chez la personne. - Renforcement des différents volets du continuum de services en itinérance. - Le réseau d'organismes œuvrant auprès des jeunes, des adultes et des familles à risque ou en situation d'itinérance rejoint le grand nombre de personnes susceptibles d'avoir besoin de services en vue d'améliorer l'état de santé, de bien-être et la qualité de vie des personnes touchées. - Continuité et poursuite de la consolidation des services offerts qui favorisent l'autonomie et l'insertion sociale aussi bien des jeunes que des adultes.

11. Évaluation et suivi

11.1 Évaluation

En plus d'entretenir un flot d'information multidirectionnel et de faciliter les échanges informels tout autant que le partage de savoir, les membres du CRIO se réunissent formellement quatre fois par année. Chaque rencontre est une occasion de faire le point sur l'avancement des travaux, de mesurer les progrès et de réajuster le tir stratégique au besoin.

Qui plus est, sur une base annuelle, le CRIO fait le bilan de l'évolution des travaux, analyse les impacts et mesure les retombées en communauté. Au nombre des méthodes d'évaluation privilégiées, on compte les consultations, les revues documentaires, les questionnaires d'évaluation qualitative, la collecte et l'analyse de données liées aux besoins, demandes, services, tendances et autres variables.

Quant à la mise en oeuvre de projets spécifiques, les organismes communautaires sont tenus de produire un plan qui précise les objectifs, les moyens de réalisation et les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des résultats escomptés.

11.2 Suivi

Le CRIO assure le suivi dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'action concerté par l'entremise de son Comité de suivi. Composé d'au moins cinq membres, le Comité de suivi assume une fonction exécutive. Son rôle consiste essentiellement à alimenter le CRIO quant à l'évolution des travaux de mise en oeuvre et des projets élaborés entrepris dans le cadre du Plan d'action concerté. Ce comité a aussi la responsabilité de recommander toute action supplémentaire relative à une problématique de l'itinérance en Outaouais et(ou) à l'intégration de services dans la communauté.

Le CRIO désigne également des comités de travail chargés de remplir des mandats très précis. Les comités de travail se rapportent au Comité de suivi.

12. Stratégie de communication

Une fois adopté, le Plan d'action concerté 2007-2012 devient non seulement une feuille de route pour les cinq prochaines années, mais aussi un ouvrage de référence et un instrument de sensibilisation. Bref une ressource dans la lutte à l'itinérance.

En plus de faire l'objet d'une distribution ciblée, le présent document sera transmis à tous les organismes communautaires, groupes et services desservant directement ou indirectement les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être en Outaouais. Le plan sera également transmis à toute personne intéressée qui en fait la demande.

Le CRIO évaluera la possibilité de rendre public son plan d'action concerté par l'entremise d'une conférence de presse ou autre événement médiatique aux fins de sensibilisation publique et politique. De plus, le document sera accessible dans les sites web des membres du CRIO.

Le Comité de suivi assurera toute autre activité de diffusion relative au Plan d'action concerté.

CONCLUSION

Dans un contexte sociopolitique qui favorise la réduction des impôts et de la dette publique, la sphère économique plutôt que la sphère sociale, il est souvent difficile de parler des impacts quantitatifs au niveau de la réduction de l'itinérance en Outaouais.

Si plusieurs personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être ont vu leur conditions de vie dans la rue s'améliorer grâce aux organismes sociocommunautaires, si plusieurs d'entre elles ont pu accéder à un logement décent, à des meubles, à des vêtements, à de la nourriture, à des soins et à des services, il n'en demeure pas moins que leur nombre augmente et que l'oppression qu'elles vivent au quotidien demeure présente.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'action en partenariat du Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais des dernières années et des cinq prochaines années. Nous savons que nos actions font une différence dans la lutte à l'itinérance, même, avec et malgré nos petits moyens. Mais si les élus, les décideurs, les bailleurs de fonds, les citoyens en faisait leur responsabilité collective aussi, ce serait tout un monde de différence que nous pourrions ensemble faire.

Ce choix appartient à chacun de nous individuellement, ainsi qu'à toutes et tous collectivement.

BIBLIOGRAPHIE

Bâtir des communautés fortes et solidaires, Portrait social 2006, Centraide Outaouais, 22 p.

Cadre de référence sur l'itinérance au Québec, Document de travail, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, avril 2007, 30 p.

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/statistiques-publications.html>

Itinérance, Bilan du plan d'action de la région 07, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, novembre 2005, 13 p.

L'accueillante Outaouais recevra encore plus d'immigrants, LeDroit Ottawa-Gatineau, rubrique manchette, le 14 août 2007

Les principaux constats de l'Outaouais et ses perspectives de développement, Observatoire en économie sociale et en développement régional, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Université du Québec en Outaouais, 5 p.
(<http://www.uqo.ca/observer/RegionalOutaouais/Portraits/portrait%20outaouais.html>)

L'organisation des services en itinérance dans l'Outaouais, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Outaouais, 18 octobre 2004, 33 p.

Paradis, Isabelle, *Portrait de l'itinérance en Outaouais Volet 2*, Comité de lutte contre l'itinérance en Outaouais urbain, Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, Direction de santé publique et Direction de la santé mentale et sociale, novembre 2003, 118 p.

Portrait de la pauvreté en Outaouais, Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais et Direction de santé publique, juin 2002, 90 p.

Pour une Politique en itinérance, Plateforme de revendications, Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec, septembre 2006, 43 p.

Profil économique de la Ville de Gatineau, Institut de la statistique du Québec, Corporation de développement économique et le Service des communications de la Ville de Gatineau, février 2004, 64 p.

Rapport annuel 2006-2007, Entraide familiale de l'Outaouais, juin 2007, 31 p.

Rapport annuel d'activités 2006-2007 (format PowerPoint), Soupe populaire de Hull, 42 diapos

Rapport social, Ligue des droits et libertés (www.liguedesdroits.ca), Montréal, 2006, 28 p.
(www.liguedesdroits.ca/documents/desc/LDLrapport_social.pdf)

Statuts et règlements, Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO), 2006, 11 p.

ANNEXE A - QUESTIONNAIRE AUX MEMBRES DU CRIO

À tous les groupes concernés par l'itinérance et l'exclusion sociale en Outaouais,

Dans le cadre de la dernière phase du programme IPAC, le plan d'action concerté en itinérance fut élaboré de concert avec les membres du Comité de Lutte (Juillet 2003). Le temps est venu de faire un bilan du travail accompli depuis sa rédaction et de saisir quels sont les nouveaux enjeux touchant la population itinérante ou à risque de le devenir.

Le comité de suivi du CRIO a reçu le mandat de mettre à jour le plan d'action concerté 2003-2006, afin qu'il reflète les réalités régionales actuelles. Pour se faire, une consultation auprès des gens concernés s'impose. Nous vous invitons donc à répondre à ce questionnaire afin d'alimenter les travaux du comité. Les délais, comme toujours, sont courts. Nous savons déjà que les nouvelles mesures IPLI exigeront, entre autres, la création d'un plan d'action communautaire régional. Dans le même ordre d'idées, la mise à jour de ce plan réclame la réaffirmation d'une vision régionale commune sur les actions à poser et les services à octroyer à la population dans le besoin.

Démarche

Le comité de suivi vous prierait d'entreprendre rapidement cet exercice et de remplir ce questionnaire en consultant, notamment, vos usagers, bénévoles, collègues et membres de vos CA respectifs d'ici le 30 mai 2007. Évidemment, d'autres travaux semblables que vous avez faits (ou ferez) pourront inspirer vos réponses (par exemple, rédaction de votre rapport annuel). Soyez bien à l'aise d'utiliser le tout. À titre d'exemple, un organisme a pris 1h15 à compléter l'exercice.

SVP compléter le document électroniquement, en insérant vos réponses à même le questionnaire. Cela facilitera la tâche de compilation des données. Merci d'envoyer le tout à : slepage@avenuedesjeunes.com.

Échéancier	
30 mai 07	Date butoir pour la réception des exercices complétés
4 juin 07	Rencontre du comité de rédaction pour l'amalgamation des données
13 juin 07	Présentation des données à la grande table et dégagement d'orientations
Été 2007	Rédaction du plan d'action
Septembre 2007	Présentation du plan d'action à la grande table (consultations finales et adoption)

- Portrait actuel de l'itinérance et de l'exclusion sociale en Outaouais**
 Avez-vous dénoté des changements dans la nature des problématiques reliées à l'itinérance en Outaouais ? Avez-vous remarqué une augmentation ou une diminution de l'utilisation des services dans votre organisme ? Comment expliquez-vous ces changements ? Quels sont les besoins actuels de cette population ? (Il serait utile de donner des exemples concrets et des chiffres à l'appui)
- Plan d'action concerté 2003-2006**
 Vous retrouverez à la fin de ce questionnaire les priorités d'intervention retenues lors de la phase II d'IPAC. Ces priorités vous apparaissent-elles toujours pertinentes ? Lesquelles le sont toujours ? Lesquelles ne sont plus d'actualité ? SVP utilisez la colonne de droite du tableau des pages suivantes pour inscrire vos réponses.
- Analyse du phénomène de l'itinérance en Outaouais**
 Pourquoi retrouve-t-on des personnes itinérantes ou à risque de le devenir dans l'Outaouais (facteurs individuels/sociaux) ? Quels sont leurs plus grands besoins ?
- Priorités d'intervention actuelles (à partir de 2007)**
 Identifiez, selon votre point de vue, quelles sont les priorités d'intervention à retenir (priorités pour la population desservie par votre organisme, priorités concernant toute la région, ...) Quelles sont les actions à privilégier, les solutions à proposer ?
- Trous de service**
 Y a-t'il des trous de services/manques à gagner en itinérance ? Si oui, lesquels ?
- Autre information pertinente**
 Avez-vous d'autres points d'information que vous considérez importants à mentionner et qui n'ont pas été soulevés dans aucune question antérieure ?

IPAC (2) - VILLE DE GATINEAU

PRIORITÉS D'INTERVENTION RETENUES

AXES D'INTERVENTIONS	EXEMPLES DE MESURES À MAINTENIR OU À DÉVELOPPER	À RÉVISER EN 2007 / BIFFER, TRANSFORMER, AJOUTER
Promotion – Prévention Population visée : • Jeunes, personnes et familles à risque d'itinérance • Population en général	• Activités de prévention dans les milieux de vie et les lieux où se retrouvent les populations à risque • Activités de sensibilisation aux préjugés pour la population et les partenaires • Activités ayant comme objectif d'améliorer les conditions de vie de la population (ex. : lutte à la pauvreté)	
Dépistage Population visée : • Jeunes, personnes et familles à risque ou itinérantes	• Activités de dépistage par le travail de rue, de milieu et les activités de démarchage (outreach) • Soutien dans le milieu de vie en vue de prévenir la dégradation des conditions de vie des personnes et familles à risque	
Accueil-Évaluation des besoins-Orientation Population visée : • Personnes itinérantes ou à risque de le devenir et notamment les : Femmes victimes de violence, Adolescents et adolescents expulsés du domicile familial, Familles fragilisées, Personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, Personnes âgées vivant en chambre	• Services de soutien, d'accompagnement et de référence personnalisés vers les différentes ressources • Mise en place d'un lieu de coordination et d'arrimage pour offrir la réponse la mieux adaptée aux besoins des personnes en tenant compte des ressources disponibles • Consolidation de l'hébergement d'urgence et des services de base (alimentation, hygiène, santé) • Adaptation des services en fonction des besoins spécifiques de certaines personnes : jeunes, femmes, personnes âgées • Formation du personnel pour faciliter l'évaluation des besoins des personnes visées pour mieux y répondre	

AXES D'INTERVENTIONS	EXEMPLES DE MESURES À MAINTENIR OU À DÉVELOPPER	À RÉVISER EN 2007 // BIFFER, TRANSFORMER, AJOUTER
Soutien-Réadaptation-Intégration sociale Population visée : • Jeunes, personnes et familles itinérantes ou à risque • Personnes terminant un séjour temporaire en établissement ou hébergement (refuge, centre de détention, établissement psychiatrique, centre de réadaptation...)	• Consolidation de ressources de soutien à moyen et long termes, notamment des logements sociaux avec soutien communautaire • Adaptation des services spécialisés en désintoxication pour les hommes et les femmes itinérantes • Amélioration de l'offre de services de santé physique et mentale ainsi que les services sociaux courants dans les lieux où se trouvent les personnes visées • Consolidation ou développement de soutien dans la communauté pour les personnes et familles à risque en vue de maintenir leur qualité de vie • Amélioration du suivi et des ressources pour les personnes qui sortent d'un séjour en établissement public, en hébergement temporaire ou transitoire pour favoriser leur intégration sociale et prévenir une dégradation de leurs conditions de vie • Consolidation et développement de lieux d'inclusion sociale diversifiés	
Conditions de réussite pour la concertation régionale en itinérance Population visée : • Les organismes et les éta-blissements concernés par la problématique de l'itinérance	• Mise en place ou consolidation de mécanismes, outils communs, projets de concertation • Développement d'un outil pour améliorer la coordination, la coopération et la communication entre les services offerts en matière d'itinérance, de logement et d'inclusion sociale (ex. : guichet unique) • Amélioration des compétences des intervenant-e-s oeuvrant avec des clientèles itinérantes ou marginalisées.	

ANNEXE B - INVENTAIRE DES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES

Description des organismes et des services disponibles pour les personnes itinérantes ou à risque de le devenir
Données issues de la recherche sur le portrait des services de 2003-mise à jour en septembre 2007

	Mandat	Clientèle cible en lien avec la problématique de l'itinérance	Ressources humaines, matérielles et immobilières	Services offerts en lien avec l'itinérance
AdoJeune L'Appart	Ressource d'hébergement d'urgence pour les jeunes de 14-17 ans en situation de crise. Travail de milieu et de rue Intervention Concertation	POPULATION Jeunes de 13-17 ans Adultes de 18-25 ans Familles et jeunes parents PROBLÉMATIQUE Pauvreté; Prostitution/toxicomanie; Itinérance, risque d'itinérance; Santé mentale; Décrochage scolaire; Jeunes de la rue; Problèmes familiaux (abus, violence); Maternité précoce.	Ressources humaines : 6-8 Ressources matérielles : Assurances, literie, épicerie/dépannage alimentaire, matériel/équipement, activités, transport Ressources immobilières : Location de logement pour les jeunes de 14-17 ans en situation de crise, 6 lits f/m 7 jours/24 heures 1 lit de dépannage	• Hébergement d'urgence • Travailleur de rue/milieu • Accompagnement, écoute, support, suivi, sensibilisation, références, médiation. • Ateliers d'habilités pour parents. • Dépannage alimentaire • Activités divers (loisirs, prévention, éducation, formation)
Avenue des jeunes - Auberge du Cœur Héberge-Ados	Hébergement et accompagnement sur une base volontaire pour des jeunes de l'Outaouais qui se retrouvent dans une situation temporaire d'itinérance	POPULATION Adolescents de 13-17 ans de l'Outaouais qui se retrouvent dans une situation d'itinérance ou qui vivent des difficultés personnelles et familiales importantes. PROBLÉMATIQUE + Conflits familiaux ; Toxicomanie; Violence ; Décrochage scolaire et absentéisme scolaire; Délinquance.	Ressources humaines : 12 employés (incluant les temps partiels + liste de rappel Ressources immobilières : 1 maison d'hébergement (39, rue Richard, secteur Hull)) 8 lits + 1 lit de dépannage Ouvert 24/7 Séjours de 1 à 2 mois	• Hébergement ; • Logement de dépannage ; • Accompagnement; • Repas ; • Programme de développement de l'autonomie (CV, entrevue, budget) ; • Activités et loisirs ; • Retour à l'école ou intégration au marché du travail; • Référence et orientation ; • Soutien psychologique, • Programme de réintégration familiale • Programme de suivi post-hébergement
Banque alimentaire de la Petite-	Centre de distribution d'aliments aux personnes et familles démunies	POPULATION Familles, enfants, personnes seules PROBLÉMATIQUE Pauvreté	Ressources humaines : 2 Ressources immobilières Banque alimentaire	• Dépannage alimentaire • Cuisines collectives • Activités familiales • Magasin Partage • Paniers de Noël • Repas dans les écoles

Mandat	Clientèle cible en lien avec la problématique de l'itinérance	Ressources humaines, matérielles et immobilières	Services offerts en lien avec l'itinérance
Bureau régional d'action Sida (BRAS) Prévention, promotion et information sur le VIH/SIDA. Hébergement temporaire et accompagnement des personnes séropositives et sidatiques. Travail de rue : aider les exclus.	POPULATION Les personnes ayant le VIH/SIDA et leurs proches, aux groupes vulnérables, la population en générale et dans les écoles. PROBLÉMATIQUE Pauvreté; Marginalité; Prostitution; Itinérance ou risque d'itinérance; Dépendance (toxico); Santé mentale; VIH/SIDA : hépatite C; Problèmes de logement; Violence.	Ressources immobilières Hébergement temporaire (5 chambres, 1 chambre de dépannage et 1 appartement de transition)	• 2 travailleurs de rue ; • Prévention et éducation ; • Soutien ; • Hébergement temporaire
Centre alimentaire d'Aylmer Développer diverses initiatives visant à contrer le processus d'appauvrissement dans la communauté du secteur Aylmer	POPULATION Familles et individus à faibles ou sans revenus. En moyenne, nous donnons 600 dépannages alimentaires par mois. En moyenne, 30 personnes prennent le dîner à la cafétéria à tous les jours. (dîners complets pour 2,00\$). PROBLÉMATIQUE : pauvreté	Ressources humaines : 6 employés : Directrice, coordonnatrice, coordonnatrice des alternatives alimentaires, secrétaire, cuisinière, chauffeur. Bénévoles : 20 par jour. Ressources matérielles : locaux, vannette, réseau informatique. Ressources immobilières : Centre de distribution alimentaire, cuisine, cafétéria communautaire.	• Distribution/dépannage alimentaire. • Cuisines collectives. • Jardins collectifs. • Magasin-Partage • Cafétéria communautaire • Petits déjeuners pour les enfants venant de familles défavorisées.
Centre de placement spécialisé du Portage Le Centre de placement spécialisé du Portage(CPSP) à Gatineau offre des services personnalisés aux personnes judiciairisées de l'Outaouais dans leurs démarches de réinsertion sociale, pour trouver un emploi, retourner aux études et faire une demande de réhabilitation (pardon).	POPULATION personne avec des antécédents judiciaires PROBLÉMATIQUE		• Recherche d'emploi • Suivi en emploi • Références • Counselling d'emploi • Orientation professionnelle

PLAN D'ACTION CONCERTÉ
DE LUTTE À L'ITINÉRANCE EN OUTAOUAIS 2007-2012

	Mandat	Clientèle cible en lien avec la problématique de l'itinérance	Ressources humaines, matérielles et immobilières	Services offerts en lien avec l'itinérance
Centre Jellinek	Venir en aide aux gens qui présentent des dépendances et leur entourage: drogues, médicaments, alcool, jeu.	POPULATION Adultes Jeunes PROBLÉMATIQUE Toxicomanies, alcoolisme, jeu pathologique.	Ressources immobilières Service interne : résidentiel durée limitée : - Jeunes 17 ans et - : 10 places - Adulte : 23 places	• Thérapie interne ; • Thérapie externe ; • Jeunesse • Suivi individuel; • Groupes de motivation ; • Programme jeu pathologique ; • Intervenants inter établissement • Groupe de support aux proches
Centre Mechtilde	Hébergement, accueil, info-référence, réhabilitation pour les femmes et les enfants violentés	POPULATION Femmes (18 et +) avec ou sans enfants victimes de violence conjugale et/ou en difficultés. PROBLÉMATIQUE Violence conjugale; En difficulté;	Ressources humaines : 12 Ressources immobilières : Hébergement (14 places) 2 logements de transition en partenariat avec Logemen'occupe	• Accueil, • Info-référence • Réhabilitation pour les femmes et les enfants violentés
Centre social Kogaluk	Hébergement permanent : accueillir toute personne dans le besoin, lui redonner une dignité humaine ainsi que lui apporter un soutien au niveau de différentes sphères de sa vie : finance, habitude de vie, alimentation, habillement, soins personnels, santé mentale.	POPULATION Hommes, femmes, familles, jeunes. PROBLÉMATIQUE Itinérance ou risque d'itinérance ; Problèmes de santé mentale.	Ressources humaines : 3 Ressources immobilières Deux maisons et cinq chalets	• Hébergement à moyen et long termes; • Aide à la recherche d'emploi ; • Repas communautaire ; • Soutien psychologique • Suivi personnalisé et encadrement; • Gestion budgétaire conjointe; • Gestion du milieu de vie.
CH Pierre-Janet ; Service de longue durée offrant des services à domicile – volet	Offrir des services en santé mentale afin de stabiliser la maladie et d'offrir une certaine qualité de vie.	POPULATION - Itinérants (hommes et femmes) ayant des problèmes de santé mentale sévère et persistants - Moyenne d'âge : 50 ans - Organismes communautaires PROBLÉMATIQUE Pauvreté, marginalité, itinérance, risque d'itinérance; Dépendance; Problèmes de santé mentale; Santé physique : séropositif et hépatite; Dettes, shylocks ; Contraintes sévères à l'emploi; Problèmes de logements.		• Soins à domicile ou dans les organismes des clients et suivi individuel • Support de 1ère ligne aux organismes communautaires et à la communauté

PLAN D'ACTION CONCERTÉ
DE LUTTE À L'ITINÉRANCE EN OUTAOUAIS 2007-2012

	Mandat	Clientèle cible en lien avec la problématique de l'itinérance	Ressources humaines, matérielles et immobilières	Services offerts en lien avec l'itinérance
CIPTO – Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais CSSS Gatineau (IMAGES) Inventons pour mieux agir en exclusion sociale	Développer des actions communautaires, offrir des services de prévention et d'intervention en lien avec les toxicomanies. 3 volets : 1- prévention 2- intervention 3- promotion et concertation	POPULATION - Population à risque - Enfants, jeunes, adultes, personnes âgées PROBLÉMATIQUE Pauvreté ; Monoparentalité (famille); Jeunes de la rue ; Itinérance ; Prostitution ; Toxicomanie ;	Ressources humaines : 3 Ressources matérielles : 100 000\$ approximatif Ressources immobilières Aucune (nous ne sommes pas propriétaire du point de service Le Lab)	• Écoute téléphonique • Le Lab : ados/jeunes, • Adultes 16/30ans • intervention : suivi, • soutien, référence • Outreach • Session d'info et de formation sur la toxicomanie • Centre d'accès officiel aux seringues et matériel de prévention
	Mission : développer l'empowerment des individus et du réseau, lutter contre l'itinérance et l'exclusion. Amener l'individu à s'intégrer dans diverses sphères (logement, aide sociale, famille, État).	POPULATION - Personnes itinérantes : Jeunes, adultes, travailleuses du sexe -Organismes communautaires. PROBLÉMATIQUE Exclusion ; Itinérance; Prostitution; Pauvreté; Dépendance (alcool, toxicomanie); Jeunes de la rue; SIDA/hépatite C; Problèmes familiaux; Santé mentale; Judiciarisation; Décès.	Ressources humaines : 1 ARH 1 TAS, 1 organisateur communautaire	• Activités d'éducation populaire : • Journal MACADAM ; • Services de visites dans les milieux : (maisons de chambres, Gîte Ami, Centre de jour, prison, CHPJ ; • Service de carte d'assurance maladie ; • Programme d'échange de seringues ; • Réponse aux besoins de base : • Disponibilité de toilettes et de douches; • Accompagnement auprès des intervenants en itinérance/ empowerment des gens du réseau • Intervention de quartier : • Développer sentiment d'appartenance, créer comités de citoyens; • Suivi individuel • Intervention légale

PLAN D'ACTION CONCERTÉ
DE LUTTE À L'ITINÉRANCE EN OUTAOUAIS 2007-2012

	Mandat	Clientèle cible en lien avec la problématique de l'itinérance	Ressources humaines, matérielles et immobilières	Services offerts en lien avec l'itinérance
Droits-Accès de l'Outaouais	Information, promotion et défenses des droits, accompagnement dans l'exercice des droits pour les personnes avec problèmes de santé mentale.	POPULATION Adultes. PROBLÉMATIQUE Santé mentale; Isolement; Itinérance; Droits brimés.		• Défense des droits; • Démarche individuelle ou de groupe.
Entraide familiale de l'Outaouais	Organiser des services d'entraide afin de répondre aux besoins de base des personnes et familles à faible revenu de l'Outaouais par le don de meubles et de vêtements, l'information et l'éducation.	POPULATION Personnes et familles vivant sous le seuil de pauvreté, en situation d'itinérance où à risque. Enfants, adultes, personnes âgées PROBLÉMATIQUES Multi problématiques Pauvreté Itinérance Intégration des immigrants Inaptes au travail Santé mentale Dépendance Violence conjugale	Ressources humaines : 8 Ressources matérielles : Équipements de bureaux équipements de magasin équipements de déménagement inventaires de meubles et vêtements donnés par la population Ressources immobilières : Location d'un local de 7 000 pieds carrés incluant des entrepôts Propriétaire d'un camion de 21 pi cubes	• Organisation des services d'entraide • Soutien, accueil, information, références, support, écoute • Sensibilisation, promotion, éducation • Opération du Magasin qui donne • Cueillette de meubles auprès des donateurs • Livraison de meubles aux familles membres • Participation au Magasin partage • Bénévolat et intégration sociale
Entre-Amis	Conseil et gestion des revenus des personnes en difficulté.	POPULATION Adultes PROBLÉMATIQUE Itinérance ou à risque; Pauvreté; Dépendance qui entraîne incapacité à gérer les affaires domestiques; Santé mentale; Déficience intellectuelle; Problèmes de santé physique; Multiproblématique; Judiciarisation et emprisonnement; Dettes, shylocks.		• Gestion budgétaire; • Aide au logement.

Mandat	Clientèle cible en lien avec la problématique de l'itinérance	Ressources humaines, matérielles et immobilières	Services offerts en lien avec l'itinérance
Espoir Rosalie de Gatineau Le centre a pour but d'accroître l'estime personnelle de la femme et de favoriser l'émergence de son potentiel.	POPULATION Mères célibataires et mères monoparentales. PROBLÉMATIQUE Toxicomanie ; Dépendance affective; Pauvreté; Escorte, prostitution, danse; Solitude, isolement; Problèmes familiaux; Autres dépendance : clavardage	Ressources immobilières centre de jour	• Service aux mères monoparentales. Rencontres de croissance, estime de soi. Ateliers thématiques, accueil inconditionnel, écoute, accompagnement, gardes de répit. • Centre de jour; • Café-rencontre tous les jeudis, couture, artisanat, bricolage ; • Garde-répît : • Accueil ; • Références ; • Visite à domicile; • Accompagnement; • Écoute téléphonique.
Haute-Femmes de la Haute-Gatineau Hébergement temporaire pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants.	POPULATION Femmes (18 ans et +) avec leurs enfants PROBLÉMATIQUE Violence conjugale (60 %); En difficulté (40 %);	Ressources humaines : 7 Ressources immobilières : 7 places en hébergement.	• Accueil • Hébergement ; • Accompagnement; • Sensibilisation; • Support; • Écoute; • Orientation et références;
L'Entourelle Aide, hébergement, écoute 24/7, accompagnement, suivis, consultations, réhabilitation pour femmes et enfants violentés	POPULATION Femmes (18 et +) avec ou sans enfants victimes de violence conjugale et/ou en difficultés. PROBLÉMATIQUE Violence conjugale; En difficulté;	Ressources humaines : 10 Ressources immobilières : Hébergement (9 places)	• Accueil, • Info-référence • Réhabilitation pour les femmes et les enfants violentés
La Manne de l'île Offre un service de dépannage alimentaire et autre aux personnes vivant en situation de pauvreté dans Le secteur de l'île de Hull et Des environs (à la demande d'autres organismes d'aide du milieu).	POPULATION Toutes personnes. PROBLÉMATIQUE Pauvreté.	Ressources humaines : 5 Ressources immobilières Banque alimentaire	• Dépannage alimentaire • Intervention de bas : écoute et références • Cuisine collective

Mandat	Clientèle cible en lien avec la problématique de l'itinérance	Ressources humaines, matérielles et immobilières	Services offerts en lien avec l'itinérance
La Soupe populaire de Hull inc.	Services aux personnes démunies. Support alimentaire et moral, services d'accueil et de socialisation. Dépannage matériel. Obj. spécifiques: accueillir, informer, accompagner vers les ressources pertinentes, offrir services complémentaires, intervention sur processus menant à l'exclusion sociale, sensibiliser partenaires du réseau, favoriser la concertation.	POPULATION Toutes personnes. PROBLÉMATIQUE Pauvreté; Santé mentale; Nouveaux pauvres.	Ressources humaines : 13 Ressources immobilières Soupe populaire, centre de jour • Dépannage alimentaire ; • Repas communautaires ; • Soupe populaire ; • Cuisine collective ; • Aide à la recherche d'emploi ; • Plateaux de travail; • Stage 3 mois • Activités et loisirs ; • Soutien psychologique et accompagnement; • Formation ; • Atelier gestion budgétaire conjointe avec l'ACEF; • Groupe support ; • Café-rencontre avec différents organismes : ACEF, Jellinek, CLSC, CHPJ, Droits-Accès.
La Soupière de l'amitié de Gatineau inc.	Services aux familles démunies : Centre de jour où on sert des repas aux personnes défavorisées, dépannage d'urgence, prévention aux enfants, accueil, écoute.	POPULATION Toutes personnes. PROBLÉMATIQUE Pauvreté.	Ressources humaines : 7 Ressources matérielles : méga-cuisine, banque alimentaire, congélateurs Ressources immobilières : Centre communautaire de jour (306 Notre Dame) Centre location pour organismes ou programmes communautaire (AA, CLSC...) (321 Notre Dame) • Dépannage alimentaire d'urgence; • Repas communautaire ; (5 jours/sem.) : possibilité de venir à tous les jours; • Petits déjeuners (écoles); • Accueil ; • Écoute.
Le Gîte Ami	Services aux personnes itinérantes : hébergement temporaire, repas, support, suivi pour les sans-abri.	POPULATION Adultes (18 ans et +). PROBLÉMATIQUE Itinérance ; Pauvreté ; 50% santé mentale ; Judiciarisation (ex-détenu); Dépendance (toxico, alcool); Problèmes de comportements.	Ressources humaines : 20 employé-e-s sous convention collective; 600 000 \$ de masse salariale en 2007-2008 Ressources matérielles : 41 960 \$ en biens meubles et matériel; Dodge Caravan; chambre froide et congélateur de 1 000 pieds³ chacun; entrepôt Ressources immobilières Hébergement temporaire (45 chambres dont 35 garçons et 10 filles); Un immeuble neuf d'une valeur de 2,5 M\$; salle communautaire; d'intervention; chambres spéciales (monitorisées); cuisine. Cafétéria : Déjeuner et souper (du 15 au 30 du mois) ; Dîner les fins de semaines pour les résident-e-s du Gîte. • Hébergement temporaire; • Accueil ; • Référence; • Repas ; • Gestion budgétaire conjointe ; • Formation ; • Assistance dans les démarches : - Aide à l'emploi : faire CV, rechercher annonce, internet - Aide au logement/ gestion des revenus • Carte d'identité, aide sociale

	Mandat	Clientèle cible en lien avec la problématique de l'itinérance	Ressources humaines, matérielles et immobilières	Services offerts en lien avec l'itinérance
Les Habitations Nouveau Départ	Soutien au logement avec hébergement social permanent et transitoire.	POPULATION Adultes (18 ans et +) PROBLÉMATIQUE Problèmes de santé mentale sévères et persistants; Toxicomanie; Itinérance ou risque.	Ressources humaines : 1 directrice, 1 coordonnatrice clinique, 4 intervenants temps plein, 2 intervenants week-end Ressources immobilières 14 chambres transitoires 7 studios 5 OMH 4 chambres permanentes 6 1.c.c. 2 chambres et pension de 3 (chambres) 2 1 c.c. COOP	• Logement communautaire ; • Gestion quotidienne du milieu de vie ; • Soutien au logement (développement des aptitudes de vie domestiques et quotidiennes [AVD, AVQ] ; • Développement des outils et moyens au niveau de l'alimentation, budget, entretien ménager, hygiène personnelle, prise de médicaments.
Les Œuvres Isidore Ostiguy	Favoriser l'intégration des personnes et des familles démunies sans logement ou mal logées par l'insertion au logement. Soutenir les personnes fragilisées économiquement, socialement, psychologiquement et culturellement dans une démarche de transition vers l'autonomie qui éprouvent des difficultés à l'égard du logement. Leur obtenir logement propre et sécuritaire.	POPULATION Familles et personnes seules en recherche de logement et locataires mal logés; PROBLÉMATIQUE Itinérance/risque d'itinérance (totalité des personnes y demeurant); Problèmes de santé mentale ou physique ou soit les deux; Augmentation des familles qui se retrouvent à la rue.	Ressources humaines : 5 Ressources matérielles : salle communautaire (poêle, réfrigérateur, téléphone, journal) Ressources immobilières Hébergement de dépannage : 6 Logements en partenariat avec Logemen'occupe Hébergement permanent avec soutien communautaire (10 logements meublés)	• Services d'information touchant les droits au logement à la recherche d'un logis ; • Programme SOS Logement; (structuration du partenariat avec les autres organismes); • Suivi et soutien; • Service de gestion des revenus ; • Cuisine collective 2 fois par mois; • Repas communautaires ; • Activités et loisirs.
Logemen'Occupe	Information, promotion et défense collective des droits. Défense des mal logés et des sans logis et promotion du logement social. Organisation communautaire des locataires résidant dans les logements à prix modique. Organisation communautaire des requérant(es) de logements sociaux. Accompagnement des locataires dans l'exercice de leurs droits.	POPULATION Toutes personnes ayant des difficultés de logement PROBLÉMATIQUE Itinérance ; Problèmes de logement.	Ressources humaines : 3 Ressources immobilières : En partenariat avec Les œuvres Isidore Ostiguy, Mon Chez Nous et Le Centre Mechtilde	• DÉFENSE DE DROITS ; • Information ; • Mobilisation ; • Pression ; • Promotion, logement social.

PLAN D'ACTION CONCERTÉ
DE LUTTE À L'ITINÉRANCE EN OUTAOUAIS 2007-2012

	Mandat	Clientèle cible en lien avec la problématique de l'itinérance	Ressources humaines, matérielles et immobilières	Services offerts en lien avec l'itinérance
Maison d'hébergement pour elles des deux vallées	Aide, hébergement, écoute 24/7, accompagnement, suivis, consultations, réhabilitation pour femmes et enfants violentés	POPULATION Femmes (18 et +) avec ou sans enfants victimes de violence conjugale et/ou en difficultés.	Ressources humaines : 16 Ressources immobilières : Hébergement (9 places)	• Accueil, • Info-référence • Réhabilitation pour les femmes et les enfants violentés
Maison Libér'Elles	Hébergement temporaire pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants.	POPULATION Femmes (18 et +) avec ou sans enfants victimes de violence conjugale et/ou en difficultés. Violence conjugale (80 %); En difficulté (20 %).	Ressources humaines : 6 temps plein et 4 temps partiel Ressources immobilières : 9 places femmes et enfants (1 à 2 mois).	• Hébergement; • Accompagnement; • Suivi ; • Écoute 24/7; • Consultation; • Prévention et sensibilisation.
Maison Réalité inc.	Résidence-Hébergement avec plan de retour à l'autonomie et intégration sociale pour personnes avec problèmes de santé mentale.	POPULATION - Adultes (18 ans et +) avec problèmes de santé mentale - Famille des personnes ayant un problème de santé mentale PROBLÉMATIQUE Personnes avec problèmes de santé mentale; Toxicomanie; Itinérance; Pauvreté.	Ressources humaines : 24 Ressources immobilières 9 places d'hébergement (6 mois/1an) Café Rendez-Vous (centre de jour)	• Hébergement transitoire; • Soutien communautaire dans le milieu de l'utilisateur milieu par un intervenant; • Café Rendez-vous : centre d'activités, ateliers; • Programme pour famille de la personne ayant des problèmes de santé mentale.
Moisson Outaouais	Améliorer la qualité de vie des personnes socio-économiquement défavorisées de la région de l'Outaouais en répondant à leurs besoins alimentaires à travers la création d'une banque alimentaire régionale.	POPULATION Banques alimentaires de la région PROBLÉMATIQUE Pauvreté	Ressources humaines : 2 Ressources immobilières Banque alimentaire régionale à venir	Organisme parapluie de redistribution de denrées alimentaires aux banques de la région

PLAN D'ACTION CONCERTÉ
DE LUTTE À L'ITINÉRANCE EN OUTAOUAIS 2007-2012

	Mandat	Clientèle cible en lien avec la problématique de l'itinérance	Ressources humaines, matérielles et immobilières	Services offerts en lien avec l'itinérance
Mon chez Nous	Hébergement permanent. Développer, construire, rénover des édifices à logements pour les personnes seules et les familles à faible revenu, fragilisée qui ont besoin d'un soutien communautaire.	POPULATION Faible revenu avec fragilité (personnes fragilisées et ayant contraintes sévères à l'emploi, santé mentale, problèmes physiques); 18 ans +. PROBLÉMATIQUE Pauvreté; Contrainte sévère à l'emploi; Santé mentale; Itinérance/risque; Toxicomanie/alcool; Augmentation de l'itinérance et rajeunissement des personnes itinérantes.	Ressources humaines : 8 temps plein et 15 temps partiel Ressources immobilières Curé André Préseault : 14 logements en partenariat avec Logemen'occupe Rue Hamel : 26 chambres Rue Laval : 17 logements Rue Malartic : 10 logements dont 1 en partenariat avec les Œuvres Isidore Ostiguy Chalet de répit	• Soutien : au niveau de la recherche d'emploi, soutien psychologique, soutien communautaire; • Ateliers de formation : • Initiation à l'informatique, travailler le cuir; • Camp d'été : • Chalet Lac-des-Loups, appartient à Mon Chez nous, aussi pour Œuvres Isidore Ostiguy et Logemen'Occupe; • Cuisines collectives : petit groupe de 4 • Repas communautaire 1 fois/mois et l'été presque à toutes les semaines.
Office municipal d'Habitation	Trouver un logement et des solutions de logements à moyen et long termes.	POPULATION Familles Personnes âgées PROBLÉMATIQUE Familles démunies sans-logis pendant la crise du logement, 85% familles monoparentales, moyenne d'âge : 29-30 ans; Santé mentale; Dépendance (méd., drogues). Majorité n'ont pas ces problèmes	Ressources immobilières 2800 unités de logement social;	• Hébergement permanent; • Références.
Portes Ouvertes de l'Outaouais	Éviter l'itinérance en facilitant l'intégration et la réinsertion de personnes qui quittent un établissement de détention et par ricochet prévenir la criminalité, la récidive et les coûts sociaux et humains s'y rattachant.	POPULATION Ex-détenus PROBLÉMATIQUE Itinérance Pauvreté Santé mentale Toxicomanie Difficultés familiales	Ressources humaines : 1	• Counselling • Rapport d'impôt et de tps-tvq • Évaluation • Plan d'intervention • Aide pour la recherche de logements, l'habillement, la nourriture; etc. • Références

PLAN D'ACTION CONCERTÉ
DE LUTTE À L'ITINÉRANCE EN OUTAOUAIS 2007-2012

	Mandat	Clientèle cible en lien avec la problématique de l'itinérance	Ressources humaines, matérielles et immobilières	Services offerts en lien avec l'itinérance
Prévention spécialisée du crime et de la toxicomanie	Aide, accompagnement et services à la famille et aux personnes judiciarisées avec problèmes de toxicomanie.	POPULATION Clientèle avec casier judiciaire. PROBLÉMATIQUE Alcoolisme et/ou toxicomanie ; 98 % judiciarisés ; Itinérants judiciarisés; Prostitution ; 40 % sida et/ou hépatite C ; Majorité inapte au travail ; Santé mentale.		• Suivis individuels 1-2 fois/sem. (durée illimitée); • Suivi de groupe ; • Conscientisation et motivation ; • Accompagnement ; • Orientation et références vers services; • Cours tous les lundis et les vendredis en avant-midi au centre de détention de Hull : sensibilisation à la toxicomanie.
Réseau Outaouais ISP	Offrir des activités d'encadrement, d'accompagnement et de formation aux personnes éprouvant des difficultés socioéconomiques dans leur cheminement vers une insertion sociale et professionnelle.	POPULATION Adultes (18-55 ans) PROBLÉMATIQUE Pauvreté	Ressources humaines : 5 Ressources matérielles : salle multiservice	Développement des compétences personnelles Développement de l'employabilité Insertion sociale
Ressource d'aide et de dépannage pour les alcooliques et les toxicomanes	Hébergement temporaire ou permanent pour hommes itinérants et vivant des problèmes de toxicomanie/alcoolisme avec un objectif de réinsertion sociale.	POPULATION Hommes adultes Âge : 18 à 80 ans PROBLÉMATIQUE Toxicomanie et/ou alcoolisme ; Environ 95 % itinérance; 85 % personnes ayant été abusées sexuellement; Endettement par la drogue/shylock ; Démêlés avec la justice ; Hépatite / VIH-SIDA; Santé mentale.	Ressources immobilières : 21 résidents 1re étape; 7 résidents : deuxième étape.	• Hébergement long terme ; • Maison 1re étape • Maison 2e étape : 9 programmes de travail (cuisine, chauffeur, maintenance, répondre au téléphone, sécurité du soir) • Ateliers ; • Activités (camp d'été); • Transport ; • Accompagnement ; • Plateaux de travail.
ROHSCO	Propose un ensemble de services organisationnels aux organismes à but non-lucratif d'habitation et d'hébergement de la région de l'Outaouais offrant du logement social avec support communautaire auprès des populations fragilisées (personnes itinérantes et/ou à risque d'itinérance).	POPULATION Membres du ROHSCO et non membres PROBLÉMATIQUE Difficulté pour les OBNL d'effectuer les tâches reliées à l'administration sans diminuer le temps d'intervention auprès des personnes itinérantes et/ou à risque d'itinérance.	Ressources humaines : 3	• Gestion organisationnelle et financière • Accompagnement en gestion sociale et immobilière • Accompagnement en gestion des ressources humaine • Coaching de coordination/direction générale • Représentation, concertation, etc • Achats groupés et formations • Assurance habitation

PLAN D'ACTION CONCERTÉ
DE LUTTE À L'ITINÉRANCE EN OUTAOUAIS 2007-2012

Mandat	Clientèle cible en lien avec la problématique de l'itinérance	Ressources humaines, matérielles et immobilières	Services offerts en lien avec l'itinérance	
Vallée-Jeunesse-Le Belvédère	Prévention du décrochage scolaire et social des jeunes de l'Outaouais	POPULATION Jeunes de 12-16 ans à risque de décrochage scolaire Jeunes de 16-20 ans à risque d'itinérance	Ressources humaines : 1 intervenante coordonnatrice et 5 bénévoles	• Hébergement • Accompagnement; • Repas ; • Développement de
		PROBLÉMATIQUE Toxicomanie; Troubles de comportements Violence ; Décrochage scolaire Délinquance. Problèmes familiaux	Ressources matérielles : cafétéria, cuisine, salle multifonctionnelle (journaux, téléphone, internet, etc) Ressources immobilières : 16 places d'hébergement (3 à 12 mois);	- l'autonomie (CV, entrevue, budget, épicerie, lavage) ; • Recherche d'emploi; • Retour à l'école; • Référence et orientation ; • Soutien communautaire.

Préparé par Stéphanie Legault, agente de planification, de programmation et de recherche, Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais à partir de la recherche « Portrait du réseau des organismes œuvrant auprès des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance en Outaouais » réalisé en 2003 et validé auprès des membres du CRIQ en septembre 2007.

ANNEXE C - INITIATIVE DE PARTENARIATS DE LUTTE CONTRE L'ITINÉRANCE (IPLI) MESURES TRANSITOIRES

Précisions additionnelles à l'intention des ASSS concernant la mise à jour du plan communautaire

Objectif

En complément du document de travail du CCG de juillet 2007, concernant la mise à jour du plan communautaire, communiquer aux ASSS les objectifs et priorités respectifs du Canada et du Québec qui, avec le plan communautaire, guideront la sélection de projets en lien avec l'Entente Canada-Québec à être conclue.

Contexte

- Le 24 juillet 2007, le CCG a fait parvenir aux ASSS un document portant sur les éléments de la mise à jour du plan communautaire, étape préalable à l'élaboration et à la sélection de projets d'organismes admissibles pouvant être approuvés pour un financement de l'IPLI.
- Dans sa lettre d'envoi, le CCG indiquait que des précisions supplémentaires parviendraient aux ASSS dès que possible, notamment au sujet des objectifs et priorités évoqués au paragraphe 3.2 dudit document.
- Selon ce paragraphe 3.2, le plan communautaire énonce des orientations établies par la communauté, celle-ci « étant informée des objectifs et priorités respectifs du Canada et du Québec qui, avec le plan communautaire, guideront la sélection de projets pouvant bénéficier d'une contribution dans le cadre de l'Entente Canada-Québec à venir ».

Précisions additionnelles à communiquer aux ASSS

Aux fins de la mise à jour du plan communautaire, chaque ASSS concernée veillera à ce que la communauté soit informée des objectifs et priorités du Canada et du Québec ci-dessous:

Objectifs et priorités du Canada dans le cadre de l'IPLI

Objectifs

L'Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI) constitue la pierre angulaire d'une stratégie par laquelle, dans le but de prévenir et réduire l'itinérance, le Canada poursuit trois objectifs généraux:

- Améliorer les partenariats, particulièrement avec l'ensemble des provinces et territoires, tout en poursuivant la collaboration avec le Québec dans le cadre de l'Entente à venir;
- Accroître la viabilité des solutions à long terme, en misant sur une planification, des partenariats et des connaissances qui permettent une harmonisation efficace des investissements et des mesures de soutien à l'échelle des collectivités;
- Produire pour les sans-abri des résultats tangibles, qui répondent directement à leurs besoins par des effets visibles ou mesurables;

et, d'ici le 31 mars 2009, vise à :

- Accroître l'investissement dans le logement supervisé et le logement de transition¹ ainsi que dans les services connexes offerts pour répondre aux besoins des personnes et des familles sans abri ainsi que des personnes à risque, en facilitant l'application de solutions communautaires intégrées propres à améliorer leurs conditions de vie, à les aider à trouver et conserver un logement sûr, et à bénéficier de mesures de soutien stables;
- Accroître les connaissances sur l'itinérance et améliorer la mesure des résultats en vue de prévenir et de réduire l'itinérance à l'échelle locale, régionale et nationale, en favorisant la collecte de données, la recherche, l'examen et l'évaluation de l'efficacité des interventions, ainsi que la diffusion et l'échange des renseignements;²
- Mobiliser plus largement les partenaires dans la lutte contre l'itinérance en renforçant la collaboration entre les ministères fédéraux, entre les différents ordres de gouvernement ainsi qu'avec les secteurs privé et sans but lucratif afin de maximiser les investissements et les liens vers les services sociaux, contribuant ainsi à accroître la viabilité.

Attendu qu'une personne doit en premier lieu bénéficier d'une stabilité de logement pour progresser vers l'autonomie, l'IPLI aidera les personnes itinérantes ou à risque à retrouver une certaine stabilité et à combler leurs besoins au-delà des plus urgents. Une fois la stabilité de logement assurée, d'autres mesures de soutien appropriées peuvent être offertes pour améliorer d'autres résultats favorisant l'intégration sociale et l'autonomie durable des personnes.

Étant donné les graves pénuries de logements de transition et supervisés constatées à l'échelle pancanadienne, et tenant compte de la diversité des situations locales, l'IPLI aidera les collectivités à élaborer davantage de telles solutions à long terme. Cela s'accorde au résultat visé à long terme : que le Canada ait contribué, avec les partenaires, à un continuum plus durable et complet de mesures de soutien pour aider les Canadiens sans abri à atteindre l'autonomie et prévenir que les personnes à risque ne deviennent sans abri.

Secteurs prioritaires

Des investissements stratégiques soutenant une large mobilisation de la communauté devant l'itinérance constituent la principale activité de l'IPLI. Grâce à l'IPLI, une communauté peut orienter l'investissement du Canada vers quatre secteurs d'activités du continuum de mesures de soutien décrits ci-après, selon les besoins que la communauté détermine – ayant pris en considération le souci du Canada d'encourager une harmonisation efficace de ses investissements et de ceux des provinces, notamment ceux du Québec, et de faciliter davantage l'accès aux solutions de logement stables.

• Mesures de prévention

Ce secteur d'activités a pour objet des mesures conçues pour prévenir que les personnes et familles à risque d'itinérance ne se retrouvent sans abri.

• Installations et services d'urgence

Ce secteur d'activités a pour objet des mesures essentielles répondant aux besoins primaires critiques et urgents. Les activités liées aux installations d'urgence pourraient comprendre la construction, la rénovation ou l'exploitation de refuges d'urgence ou d'autres installations offrant des services d'urgence. Les services d'urgence pourraient comprendre des services essentiels et d'aide urgente, y compris ceux offerts en tant que services autonomes à l'extérieur d'une installation d'urgence.

Si une communauté souhaite consacrer une large part des investissements fédéraux en immobilisations à des mesures d'urgence, on s'attendra à que le plan communautaire fournisse de solides raisons de le faire.

• Logements de transition, supervisés ou à long terme, et services associés à la stabilité

Les investissements du Canada viseront à favoriser la mise en œuvre de solutions de logement stables et à long terme et des services associés afin d'encourager l'intégration sociale et l'autonomie durable des personnes.

Les activités visées sont notamment la construction, la rénovation ou l'exploitation de logements de transition, supervisés ou autres à long terme, ainsi que l'offre de services associés à la stabilité à plus long terme des personnes. Dans le cadre de l'IPLI, une augmentation significative des investissements en immobilisations et services associés à la stabilité est anticipée comme solutions à plus long terme.

• Amélioration des services et réseaux de prestation des services de la collectivité

Ce secteur d'activités a pour objet l'amélioration de la prestation des services de la collectivité pour atteindre de meilleurs résultats pour les sans-abri. Les activités améliorant les services pourraient comprendre la formation des travailleurs de première ligne qui travaillent directement avec les sans-abri et le développement d'outils et de produits offrant une orientation technique. Les activités améliorant les réseaux de prestation des services pourraient comprendre de la planification communautaire, des initiatives de développement des données ou de la recherche locale (p. ex. évaluations des besoins, études de faisabilité, études de cas).

Quant à d'éventuelles activités de renforcement de la capacité des collectivités et de sensibilisation du public, on s'attendra à ce qu'elles visent plus étroitement des résultats tangibles pour les sans-abri si un financement est souhaité dans le cadre de l'IPLI.

¹ « Logement de transition » s'entend de logements destinés aux personnes en état de quitter un refuge d'urgence pour un lieu de vie plus autonome où, pour une période pouvant généralement aller jusqu'à trois ans, elles sont logées tout en recevant des services destinés à favoriser l'autonomie, notamment l'accès à un logement à long terme et à des mesures de soutien stables. « Logement supervisé » s'entend de logements de longue durée comprenant une forme ou l'autre de service de soutien subventionné, et destinés à des personnes ne pouvant vivre de façon autonome dans la collectivité pour des raisons d'ordre mental ou physique.

² Dans le cadre de l'IPLI, des activités axées sur les connaissances au niveau de collectivités locales peuvent être considérées pour du financement si elles correspondent au secteur d'activités décrit dans la présente Annexe sous la rubrique « Amélioration des services et réseaux de prestation des services de la collectivité ». D'autres aspects du soutien du Canada répondent à d'autres types de besoins en connaissances.

Orientations et priorités d'intervention du Québec en matière d'itinérance

L'itinérance est un phénomène dynamique dont les processus d'exclusion, de marginalisation et de désaffiliation en constituent le cœur. En tant que processus, le phénomène de l'itinérance ne peut être réduit à la notion de « statut ». Le phénomène de l'itinérance traduit une multiplication de ruptures ou d'impasses propices à la dégradation des liens sociaux et dont l'aboutissement est la rue. La situation d'itinérance de la personne peut donc se détériorer et même se chroniciser.

Objectif général

Le Québec poursuit l'objectif général d'améliorer la santé et le bien-être des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, et ce, en portant une attention particulière aux conditions de vie qui représentent un facteur déterminant à leur santé et bien-être.

Les orientations visent aussi à faire ressortir l'importance d'une mobilisation des différents acteurs et à dégager une vision partagée du phénomène de même que des actions qui doivent être entreprises pour prévenir et contrer l'itinérance, et ce, dans le respect des particularités et priorités de chacune des régions du Québec. Ainsi, les orientations doivent soutenir la planification des actions à mener aux plans régional et local.

Personnes ciblées

La personne en situation d'itinérance

La personne en situation d'itinérance est celle « ... qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de santé physique, de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable. » ³

Les personnes à risque d'itinérance

Bien que les hommes adultes demeurent le groupe cible dans le champ de l'itinérance, il est nécessaire d'accorder une attention particulière à certains groupes de la population dont les besoins doivent être pris en compte en matière de prévention :

- Personnes démunies en situation de rupture et d'isolement.
- Jeunes et femmes en difficulté : victimes de violence familiale, conjugale et décrocheurs.
- Personnes âgées isolées et ayant connu des épisodes d'itinérance.
- Personnes ayant des problèmes de toxicomanie, de santé mentale ou de judiciarisation.
- Personnes ayant reçu leur congé d'une institution ou d'un centre de détention.

³ Définition du Comité des sans-abri de la Ville de Montréal, 1987, reprise par le groupe de travail sur le cadre de référence en itinérance, sans la durée des 60 jours.

Principes directeurs pour guider l'action

Cinq principes directeurs constituent les assises à partir desquelles s'articulent les priorités d'intervention pour améliorer la situation des personnes itinérantes ou à risque de le devenir ainsi que pour bonifier les services à leur offrir :

1. Toute personne devrait être en mesure de recevoir une réponse satisfaisante à ses besoins de base.
2. L'intervention en itinérance commande des solutions durables.
3. L'intervention en itinérance est une responsabilité collective et partagée.
4. La concertation et le travail intersectoriel sont indispensables pour agir sur le phénomène.
5. L'individu doit être partie prenante des interventions dont il fait l'objet.

Priorités d'intervention

1. PRÉVENIR L'ITINÉRANCE

- Intégrer à travers les différentes approches de prévention, la problématique de l'itinérance.
- Augmenter les mesures visant l'intégration sociale des personnes à risque d'itinérance.
- Offrir les services d'accompagnement et de soutien aux personnes à leur sortie des institutions du réseau de la santé et des services sociaux.
- Sensibiliser la population et certains groupes sociaux au problème de l'itinérance et au rôle qu'ils peuvent jouer face à l'intégration sociale des personnes
- Permettre et renforcer l'exercice de la citoyenneté en favorisant la défense des droits.

2. CONSOLIDER UN CONTINUUM DE SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DES PERSONNES ITINÉRANTES

2.1 Agir sur l'urgence

- Assurer des services d'urgence et de soutien : hébergement d'urgence, soupes populaires, centres de jour, centres de soir, comptoirs vestimentaires.
- Assurer une disponibilité de services 24/7.
- Améliorer l'accompagnement et le soutien des personnes en situation d'urgence.
- Favoriser la mise en place d'approches ou de modèles d'intervention non traditionnels pour agir sur l'urgence.
- Mettre en place des dispositifs de coordination au niveau de l'urgence qui implique divers partenaires.
- Établir des protocoles de partenariats pour favoriser l'accessibilité, la continuité et la complémentarité des services.

2.2 Intensifier le maintien ou le rétablissement du lien social pour favoriser l'intégration sociale des personnes en situation d'itinérance

- Favoriser la mise en place d'approches ou de modèles d'intervention non traditionnels pour agir sur l'intégration sociale des personnes en situation d'itinérance.
- Favoriser la mise en place de services de proximité (drop-in, travailleurs de rue, équipes volantes, etc.).
- Augmenter la mise en place de programmes d'intervention qui visent l'insertion sociale.
- Accroître divers types d'hébergement : logement transitoire, logement supervisé, logement permanent avec soutien communautaire.
- Établir des protocoles de partenariats pour favoriser l'accessibilité, la continuité et la complémentarité des services.

3. AMÉLIORER LES CONNAISSANCES, LA RECHERCHE ET LA FORMATION EN MATIÈRE D'ITINÉRANCE

- Améliorer la connaissance et l'analyse des données sur l'itinérance, sur les personnes vivant en situation d'itinérance et sur les facteurs relatifs au phénomène.
- Expérimenter des pratiques novatrices en matière d'itinérance.
- Assurer la formation et le transfert des connaissances pour les intervenants sur le phénomène de l'itinérance.